

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

Présents

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT (jusqu'à la délibération n° 16 incluse), Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Sophie ROTKOPF à Mme Corinne TRONCY, M. Jean-Jacques BANCHET à M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT à Mme Clotilde ROBIN (à partir de la délibération n° 17), Mme Hélène LAPALUS à Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Christian DORANGE à M. Lucien MURZI, Mme Fadwa FADHLOUN à M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE à Mme Valérie PROST MALLET.

Secrétaire

M. Fabien LAMBERT est élu secrétaire.

Adoption des procès-verbaux

Le procès-verbal de la séance de 7 juillet 2021 a été soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Très heureux de pouvoir ouvrir désormais notre Conseil au public, qui à nouveau, va pouvoir assister à nos débats, je rappelle que le port du masque est obligatoire et doit être porté jusque sur le nez pour tout le monde. Nous avons dans cette salle un purificateur d'air, même deux purificateurs d'air et je vous invite bien sûr à conserver l'usage des gestes barrières.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

Je me dois de vous rendre compte d'un certain nombre de Décisions, en l'occurrence 33, qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal, qui ont trait de la propriété communale, la commande publique, à la voirie mais également aux assurances, à l'urbanisme et enfin aux finances-moyens généraux, équipements sportifs.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 23 mai 2020.

2. Remise de la médaille de citoyen d'honneur aux athlètes olympiques roannais 2021 - Approbation

Monsieur le Maire : Il s'agit d'honorer nos sportifs qui ont brillé lors des jeux olympiques et paralympiques, puisque vous savez que le roannais a été particulièrement récompensé aux derniers jeux olympiques et paralympiques de Tokyo : Alix Duchet, médaillée de bronze de l'équipe de France de basketball aux jeux olympiques, Axel Bourlon, médaillé d'argent en haltérophilie moins de 54 kg au développé couché, Loïc Vergnaud, triple médaillé d'argent en contre la montre, en épreuve en ligne et en épreuve en équipe en ligne de paracyclisme et enfin Clément Berthier, médaillé de bronze en tennis de table par équipe.

Il vous est proposé, comme la délibération du 11 juin 2019 le permet, de leur délivrer la médaille du citoyen d'honneur de notre Ville de Roanne, pour Madame Alix Duchet, Messieurs Axel Bourlon, Loïc Vergnaud et Clément Berthier, et si vous en êtes d'accord à l'occasion d'une réception qui aura lieu le 22 septembre à 19 heures 30.

Monsieur Vanhecke : Juste une petite remarque par rapport à cette remise de médailles et de reconnaissance, il y a beaucoup de roannais qui auraient voulu participer à cette cérémonie, et là elle va rester uniquement je dirais fermée entre nous au Conseil Municipal, et je pense qu'effectivement nous aurions pu élargir cette cérémonie, cette réception au grand public qui le demande.

Monsieur le Maire : C'est compliqué compte tenu des conditions sanitaires, par contre ce ne sera pas qu'une réception entre nous, Conseillers Municipaux, puisque nous avons demandé aux personnes qui vont recevoir cette médaille, de nous faire passer une liste de leurs invités. Il y aura bien sûr des personnes qui les accompagneront et puis cette cérémonie sera médiatisée avec l'invitation de la presse, et l'ensemble des présidents des associations dont ils sont membres et même toutes les associations sportives de la Ville. Donc vous voyez que ce n'est pas non plus en tout petit comité, mais à un moment donné nous ne pouvons pas élargir à toute la population qui le souhaiterait.

Monsieur Vanhecke : Est-ce que chaque Conseiller pourrait avoir un invité éventuellement ?

Monsieur le Maire : Non, nous sommes déjà 39, donc si chacun arrive, c'est déjà 80, nous sommes dans cette salle, je rappelle que nous devons respecter là aussi une jauge qui ne doit pas dépasser, je ne sais pas combien, mais en tout cas on dépasserait largement cette somme-là. Après libre à chacun de pouvoir, on va la retransmettre également sur les réseaux sociaux, donc ceux qui voudraient y assister, pourront au moins le faire derrière leur ordinateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de décerner la médaille de citoyen d'honneur à Mme Alix DUCHET, MM. Axel BOURLON, Loïc VERGNAUD et Clément BERTHIER.

FINANCES – MOYENS GENERAUX

3. Etude sur l'habitat cœur de ville - Fonds de concours à Roannais Agglomération - Approbation

Madame Robin : Une étude habitat pré-opérationnelle est en cours sur le centre-ville de Roanne afin de mettre en place un dispositif d'amélioration de l'habitat. Ce travail est mené en étroite collaboration avec les services de l'ANAH, l'Agence Nationale de l'Habitat.

L'étude est réalisée par le bureau d'études « Villes Vivantes » qui nous accompagne depuis le 14 décembre 2020 pour le budget annoncé de 49 887,50 €.

Vous avez le plan de financement dans la délibération, et comme vous le voyez la Ville de Roanne participera à part égale avec Roannais Agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la demande de fonds de concours de Roannais Agglomération d'un montant de 6 235,94 €.

4. Taxe d'Habitation et taxe Foncière sur les propriétés bâties - Abattement spécial et exonération spécifique- Approbation

Monsieur Pion : Conformément au Code Général des Impôts, les délibérations relatives aux exonérations ou abattements de fiscalité directe locale doivent être prises avant le 1er octobre de chaque année pour être applicables l'année suivante.

Ces délibérations concernent pour la Ville de Roanne :

- la Taxe d'Habitation ;
- la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Les dispositions antérieures adoptées sont les suivantes :

Taxe d'Habitation :

- Délibération en 2009 : abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties :

- Délibération en 1995 : exonération de 2 ans de la part communale de Taxe Foncière Bâtie pour les entreprises nouvelles et reprises d'établissements en difficulté. Cette exonération avait été mise en place afin d'encourager la construction à Roanne et pour donner aussi un coup de pouce au secteur économique.

Conformément à l'article 1383 du Code Général des Impôts, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

La Ville de Roanne, par une délibération prise ce jour dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis a pour la part qui lui revient, souhaite désormais limiter cette exonération à 40 % de la base imposable.

En effet, dans le contexte de raréfaction du foncier à bâtir et de l'accélération des projets de construction, la Ville de Roanne souhaite revenir sur une exonération de 100 à 40 %.

Madame Chevillard : Deux questions par rapport à cette délibération. La première, c'est pourquoi on différencie l'habitation de l'entreprise ? Pourquoi on exonérerait encore l'entreprise à 100 % sur 2 ans alors que l'habitation on passerait à 40 % seulement ? Et puis est-ce que l'on a une idée du montant que cela peut représenter au niveau de la Ville ?

Monsieur le Maire : Pardon je n'ai pas entendu la deuxième partie de votre question, j'étais en train de chercher la réponse sur la première.

Madame Chevillard : Alors la première c'est bon, alors l'idée du montant que cela peut représenter en fait sur une année ?

Monsieur le Maire : La réponse à votre deuxième question, c'est environ 70 000 € sur une année, et pourquoi pas la partie entreprise ? Parce que c'est l'Agglomération et pas la Ville qui est compétente sur ces sujets-là. Là nous gérons la partie habitation.

Madame Riamon : Merci pour la première réponse à la question que je n'ai pas posée, qui était le montant, 70 000 €, et vous dire qu'au vu du montant et au vu du principe, nous on ne votera pas cette délibération, vous n'en serez pas surpris, tout simplement parce que je pense que nous pouvons faire preuve de solidarité envers les familles concernées et sans état d'âme particulier.

Monsieur le Maire : Venant de la part de quelqu'un qui a augmenté les impôts de façon générale, cela ne m'étonne pas.

Madame Riamon : Avec l'exonération concernant les personnes handicapées.

Monsieur le Maire : Oui mais bon je rappelle que, non pas avec l'exonération, je rappelle quand même que nous parlons d'abord des constructions neuves et que cette exonération à 100 % avait été mise en place pour doper la construction, pour faire venir des investisseurs et dans un contexte où nous n'avions pas de raréfaction du foncier, qui est aujourd'hui voulu, probablement à juste raison par l'Etat.

Nous souhaitons faire en sorte de préserver du foncier et à partir du moment où nous avons un dynamisme en termes de construction, l'heure est venue de ne plus faire ce type d'encouragement, qui faisait venir des investisseurs alors que nous étions à leur recherche, aujourd'hui ils viennent naturellement et je rappelle que cela ne concernera que les nouvelles constructions.

Madame Chevillard : On parle d'investisseurs mais dans le même temps une famille avec des petits revenus va se retrouver relativement lésée parce que c'est vrai que quand on fait construire, une exonération de taxe foncière c'est intéressant sur 2 ans, alors que là, cela va toucher tout le monde et ce qui est un peu dommage parce que cela veut dire que cela va priver des familles à bas salaire, d'accéder à la propriété.

Monsieur le Maire : En sachant par ailleurs que ces familles là sont désormais exonérées de taxe d'habitation, ce qui correspond aussi à une hausse du pouvoir d'achat. Après c'est vrai, je sais bien que les impôts fonciers pèsent, je fais partie de ceux, en tant que propriétaire qui les paient, donc on sait ce que cela coûte, maintenant je ne connais pas, à ma connaissance je n'ai pas d'exemple, de gens qui ont renoncé à faire construire à cause de la taxe foncière.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 33 voix (Groupes Majorité + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble")

CONTRE : 6 voix (Groupes "Collectif 88 %" + "A Gauche pour Roanne")

Le Conseil Municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable pour tous les immeubles à usage d'habitation, de reconduire les mesures énumérées ci-dessus pour les années 2022 et suivantes.

5. Taxe d'aménagement - Revalorisation du taux - Approbation

Madame Redeuilh : La taxe d'aménagement communale pour les opérations de construction ou de rénovation avec permis de construire, a été mise en place en 2012 au taux de 2 % afin d'encourager les investissements immobiliers. Taxe qui sert notamment au financement des dépenses d'extension de réseaux et de viabilisation. En 2021, ces dépenses sont en hausse, elles sont estimées à 80 000 €, tandis qu'entre 2014 et 2020, la moyenne annuelle était de 16 665 €, cela signifie que Roanne devient attractive.

Mais compte tenu des taux pratiqués sur les villes moyennes et surtout celles du territoire ligérien, une revalorisation du taux est donc envisagée.

Quelques exemples :

- Riorges : 3 %,
- Le Coteau : 2 %,
- Mably : 4 %,
- Villerest : 4 %.

Sur les villes de la même strate, même constat :

- St Chamond : 4 %,
- Villefranche sur Saône : 5 %,

Au vu de ces éléments, nous vous proposons une revalorisation à 4 %, conservant les possibilités d'exonérations actuelles.

Je rappelle que les taxes perçues sur les secteurs Jean-Baptiste Clément et Valmy sont reversées à Roannais Agglomération et le taux de 2 % reste inchangé.

Madame Chevillard : J'aurais tendance à dire, je vais faire la même remarque, parce que c'est double peine pour les gens qui veulent faire construire, par contre j'aurais la même question, c'est quelle prévision des gains, de passer de 2 à 4 % ? Et pourquoi on double le taux ? Cela ne peut pas être une augmentation progressive plutôt que de doubler d'un coup ?

Monsieur le Maire : Sur la recette escomptée, entre 100 et 120 000 €. Ensuite vous aviez ?

Madame Chevillard : Je posais la question de savoir pourquoi on doublait ?

Monsieur le Maire : Pourquoi doubler ? Donc tout simplement pour se mettre un peu en équivalence avec les communes qui sont de notre importance et comme vous le voyez, la moyenne sur les villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes est à 4,12 %, Saint-Chamond 4 %, Villefranche 5 %, Bourg en Bresse 4 %, Montélimar 4,5 %, Annemasse 5 %, Montluçon 3 %, Echirolles 5 %, Romans sur Isère 3 %, donc on a choisi le taux de 4 % qui correspondait à la moyenne des villes de notre importance.

Je reviens un instant sur l'exonération à 40 % et non plus 100 % de la taxe foncière pour dire à Madame Riamon qu'elle se rapproche des communes socialistes qui votent toutes la même chose que nous. Nous avons un échange sur WhatsApp avec les villes de France, vous poserez la question au Maire de Blois, vous poserez la question au Maire de Bourg en Bresse, s'ils font différemment, cela vous permettra de mettre en cohérence vos votes avec eux.

Madame Riamon : Ici je suis Conseillère Municipale socialiste de Roanne et je m'intéresse à ce qui concerne Roanne.

Monsieur le Maire : Non mais c'est juste pour mettre en perspective ...

Madame Riamon : Et vous connaissez mon indépendance d'esprit pour savoir que dans ce domaine comme dans d'autres, nous pensons par nous-mêmes.

Monsieur le Maire : L'indépendance d'esprit oui, je vois qu'effectivement vous êtes très indépendante d'esprit puisque vous votez contrairement à votre famille politique partout ailleurs, après c'est quand cela vous arrange.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 33 voix (Groupes Majorité + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble")

CONTRE : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

ABSTENTION : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Le Conseil Municipal décide de fixer à partir du 1^{er} janvier 2022 le taux de la taxe d'aménagement à 4 % pour l'ensemble du territoire de la Ville de Roanne hors Zones d'Activités Economiques.

6. OPHEOR - Réhabilitation de 48 logements situés 2 à 10, boulevard Jean-Baptiste Clément- Demande de garantie d'emprunt - Approbation

Monsieur Sergenton : Le parc d'OPHEOR doit être rénové, réhabilité, c'est devenu un axe prioritaire depuis 2014 du bailleur public.

Pour financer cette opération, OPHEOR a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 96 000 €.

La garantie de la Ville de Roanne est sollicitée pour ce prêt.

Le Conseil Municipal a donc proposé d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour ce remboursement de prêt de 96 000 €, le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Cette garantie de collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes dues par OPHEOR.

La collectivité s'engage à se substituer à OPHEOR pour son paiement et enfin la collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Monsieur le Maire : C'est une opération qui coûte 1 300 000 €. On est appelé sur une partie du prêt, la deuxième tranche, 96 000 €, le reste étant déjà financé par ailleurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la garantie d'emprunt.

M. Nicolin, Président d'OPHEOR, ne prend pas part au vote.

7. Forum des Associations - Jeu Concours "A la découverte des associations" en partenariat avec Les Vitrites de Roanne - Règlement - Approbation

Madame Dana Burnichon : Toujours dans notre volonté d'un forum festif et animé, nous avons souhaité organiser un jeu à la découverte des associations sous forme de quiz en collaboration avec les associations présentes et à destination des visiteurs du forum.

Pour gagner, il suffit pour les visiteurs d'aller à la rencontre des 120 associations présentes au forum et de recueillir auprès d'elles leur nombre de bénévoles.

En partenariat avec les Vitrites de Roanne, association commerciale roannaise, 3 chèques cadeaux Vitrites de Roanne viendront récompenser les trois premiers lauréats. Les 7 suivants recevront des objets promotionnels Ville de Roanne.

Ce jeu, au-delà des récompenses, a pour intérêt de favoriser l'échange entre les visiteurs et les associations sur la réaction bénévole, afin de créer, pourquoi pas, un engagement durable.

Monsieur le Maire : Nous avons bien conscience que cette délibération arrive un petit peu après la bataille mais comme le dernier Conseil Municipal était le 7 juillet et qu'il y a eu les vacances et que le forum a eu lieu la semaine dernière, et que tout cela s'est décidé entre le 7 et début août, nous sommes contraints de vous présenter à rebours cette délibération. Est-ce que l'on peut donner les résultats Madame Dana Burnichon sur les lauréats ?

Madame Dana Burnichon : Concernant les lauréats du quiz, il y a eu un peu moins de 20 participants, je ne vais pas dévoiler les noms, il va y avoir une information avant fin septembre avec les lauréats qui seront invités pour la remise de leur chèque cadeau Vitrites de Roanne. Nous aurons aussi ce jour-là, le vote du plus beau stand qui a été fait par le CME et CMJ. Nous mettrons en valeur le graff qui a été exécuté pendant ce forum et quelques œuvres par le CSADN Arts.

Monsieur le Maire : Cela aura lieu quand ?

Madame Dana Burnichon : Le 27, je n'ai pas noté la date, je peux vous la donner sous peu.

Monsieur le Maire : Le 27 septembre

Madame Dana Burnichon : Le 27 septembre, voilà c'est cela, le 27 septembre à 18 heures 30.

Monsieur Vanhecke : Ce n'est pas une question, c'est simplement faire un point, un retour sur le forum 21 qui vient de s'écouler. Nous avons tous remarqué votre absence ainsi que celle de Madame Robin, ce qui était bien dommage, et Madame Burnichon a su parfaitement gérer la situation en tant que maîtresse du forum.

Nous avons tous remarqué également que les associations, comme a pu le faire remarquer Le Progrès, et quand Le Progrès dit quelque chose c'est que cela est vrai, donc la sono n'était pas à la hauteur, bien trop forte, ce qui donnait un sentiment d'être plus dans une foire que d'être dans un salon réservé à la rencontre de la Vie Associative avec le public.

Il est regrettable aussi que les associations sportives n'aient pas pu avoir une représentation au sein de la Halle Vacheresse, il faut dire qu'effectivement ils étaient délocalisés par rapport à leur exhibition, et j'ose espérer que pour la prochaine édition, les soucis techniques seront parfaitement réglés mais je n'en doute pas puisque vous serez présent pour la prochaine édition.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas où je serai, vous savez demain nous ne savons pas où nous serons chacun d'entre nous, il peut nous arriver tellement de choses. Après je ne voudrais pas que vous laissiez entendre, parce que j'étais absent et que Madame Robin était absente, que nous étions ensemble.

Monsieur Vanhecke : Mais vous faites ce que vous voulez Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Après effectivement nous savions qu'en laissant piloter Madame Burnichon, celle-ci ferait non seulement œuvre utile mais le ferait avec brio, ce qui a été fait et de nombreux élus étaient également présents, et des élus représentants aussi bien le département, que notre ville ou notre agglomération.

Après vous avez raison sur un point, c'est qu'il y a des choses à modifier, des choses à parfaire, puisque pour ne rien cacher, nous avons effectivement des associations sportives qui nous ont écrit en étant déçues, notamment sur l'espacement, le site était vraisemblablement trop important et puis la difficulté, c'est qu'il y avait qu'une seule entrée à cause de la vérification du pass sanitaire. L'année prochaine nous n'aurons pas cela et je pense que nous pourrons ainsi avoir plusieurs entrées et sorties, ce qui permettra aux gens de ne pas avoir à passer par un seul point d'entrée et on tirera les conséquences techniques de sonorisation de façon à améliorer les choses.

Madame Dana Burnichon : Je voulais vous confirmer au niveau de la sonorisation, c'est vrai que c'était la première année qu'on faisait le forum dans cet espace-là, cela a été constaté donc nous essayerons bien évidemment d'améliorer les choses et pour le sport, nous allons faire un bilan avec les associations présentes et sportives et les autres, pour voir ce qui a été et ce qui n'a pas été, pour pouvoir améliorer les choses.

Madame Chevillard : Encore un mot mais très rapide, vous l'avez dit c'est vrai que c'est dommage qu'on délibère ce soir alors que le forum des associations avait lieu dimanche. Puis j'avais la question de savoir s'il y avait un bilan, donc j'ai déjà eu ma réponse.

On a quand même une interrogation sur la dimension lucrative de ce concours, est-ce que ce ne serait pas intéressant de réfléchir mais avec les associations à ce moment-là, à des adhésions offertes aux personnes plutôt que des bons d'achat ? Cela peut aussi permettre, on est dans un forum des associations, à des associations d'avoir du monde et le bouche à oreille peut fonctionner, plutôt que le bon d'achat qui somme toute est assez ...

Monsieur le Maire : Dans la délibération précédente, vous avez attiré l'attention sur la taxe en disant « cela peut poser un problème de pouvoir d'achat », là on donne du pouvoir d'achat à certains, donc il ne faut pas voir aussi les bons d'achat comme étant quelque chose de purement mercantile, mais cela peut aussi mettre du beurre dans les épinars de certains, à des moments notamment ceux de la rentrée, qui sont peut-être plus compliqués.

Sur le fait de pouvoir mélanger avec autre chose, pourquoi pas, la seule limite c'est, je ne sais pas si moi par exemple je gagne une adhésion dans un club de danse, je ne suis pas sûr que cela me ..., faut qu'on regarde cela, mais je ne ferme pas la porte Madame Chevillard, c'est vrai que le plus simple parce que nous sommes partenaires des Vitrites de Roanne que nous souhaitons développer aussi et aider nos commerçants à chaque fois que cela est possible, on préfère mettre une enveloppe pour l'instant et après ce sont des bons d'achat, les gens vont dans les commerces qu'ils souhaitent, qui sont adhérents aux Vitrites de Roanne.

Madame Burnichon : Je voulais juste préciser que ce jeu a été entièrement travaillé avec les associations, puisqu'il y avait des groupes de travail pour préparer le forum des associations, et que c'est une décision commune avec les associations.

Je voulais rappeler aussi l'opération « Roanne Booste tes Loisirs », qui permet d'offrir l'adhésion aux personnes avec un quotient familial inférieur à 700, donc si vous voulez on voulait faire des choses un peu différentes de « Roanne Booste tes Loisirs » et comme l'a dit Monsieur le Maire, offrir un peu de pouvoir d'achat aux roannais et associer aussi ce qui était important, une association commerciale de Roanne, qui était sur la braderie et donc c'était leur manière de participer au quiz.

Monsieur le Maire : Madame Troncy voulait évoquer « Roanne Booste tes Loisirs » alors c'est peut-être l'occasion d'en parler.

Madame Troncy : Le lancement est effectif depuis le 1^{er} septembre et aura lieu jusqu'à la fin de l'année. L'objectif étant de permettre à des personnes qui ont peu de moyens, d'avoir accès au monde associatif dans toute sa dimension, c'est-à-dire culturel, sportif, ludique, de loisirs pour pouvoir découvrir certaines activités auxquelles ils n'auraient pas forcément eu accès. Le démarrage est à ce jour plutôt sur une entrée sportive au niveau des jeunes, il y a eu un gros travail de communication par le service des sports auprès des associations, on travaille la partie culture avec le service concerné pour pouvoir dynamiser et booster cette action et cette opération.

Monsieur Beysson : Juste un mot par rapport à votre remarque concernant la question de dire si vous avez un chèque, une adhésion pour le club de danse et que cela ne vous intéresse pas, on peut très bien imaginer des systèmes comme un chèque est dépensable dans pas forcément dans une enseigne de coiffure, si vous venez de vous faire couper les cheveux, vous avez la possibilité de le dépenser dans différentes vitrites, on pourrait avoir un système qui permettrait aux gens via le montant de choisir après une association et la ville participe à l'adhésion.

Je ne pense pas que ce soit une contrainte, en tout cas une limite technique après nous, on interroge cette dimension à objectif commercial et à intérêt à gain alors qu'on défend, on essaie de valoriser un travail de bénévolat, d'engagement associatif, il y a peut-être d'autres choses à imaginer mais à réfléchir pour la prochaine fois, pour cette délibération dans la mesure où tout a déjà eu lieu on prendra juste pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement du jeu concours « A la découverte des Associations ».

Le Groupe "Collectif 88 %" n'a pas pris part au vote.

8. Feu d'artifice 2021 - Indemnité compensatoire pour le restaurant "Au Jardin Gourmand" - Subvention de fonctionnement au Club d'Aviron Roanne/Le Coteau - Approbation

Monsieur Guillermin : Comme vous le savez les conditions météorologiques n'ont pas permis de tirer l'ensemble du feu d'artifice le 14 juillet et il a été reporté au samedi 17 juillet à 22 heures 30. De ce fait, un arrêté de circulation a dû de nouveau être pris, interdisant notamment l'accès au restaurant « Au Jardin Gourmand » situé coté transvaal. Le restaurant a donc été contraint à refuser sa clientèle pour ce samedi.

Il convient donc de reconduire l'indemnité compensatrice de 1 000 € nets couvrant la perte d'exploitation et les frais de nettoyage du site.

De même, le club d'Aviron a dû lui aussi s'adapter à cette reprogrammation du feu d'artifice et mettre à disposition ses locaux, l'accès à un point d'eau et à l'électricité. Là encore, il est proposé de renouveler l'aide financière de 200 € au club d'Aviron.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le versement d'une indemnité compensatoire de 1 000 € à l'établissement « Au Jardin Gourmand », et d'allouer une subvention de fonctionnement de 200 € au club d'Aviron Roanne/Le Coteau.

CADRE DE VIE

9. Résiliation du bail emphytéotique passé avec la Société pour la Diversité de l'Habitat (SODIHA) sur le terrain situé rue Benoît Raclet - Approbation

Monsieur Murzi : La Ville de Roanne a signé un bail emphytéotique le 4 mars 2014 avec la société SODIHA. A l'époque le but était de construire 8 modules d'habitat pour des familles sur le site de « Montretout » et permettre la sédentarisation des gens du voyage.

Ce projet n'a pas vu le jour et aujourd'hui ce terrain situé en zone d'activité économique pourrait accueillir ces activités.

Il convient de résilier à l'amiable ce bail emphytéotique par anticipation. Un accord a été trouvé à hauteur de 29 887,36 €.

Monsieur Gerbot : Au sujet de cette délibération, le terrain en question c'est bien la parcelle BK43 qui est concernée au niveau de la zone d'activité économique ?

Monsieur le Maire : hors micro

Monsieur Gerbot : C'est marqué dessus donc en principe c'est cela.

Monsieur le Maire : Si c'est marqué.

Monsieur Gerbot : A 56 ans voyez-vous je n'ai plus 20 ans et donc il faut que ce soit bien clair.

Monsieur le Maire : Je vous confirme que c'est bien la BK43 de 1 916 m² avec la BK44S de 896 m², laissant la BK45 de 11 982 m² disponibles.

Monsieur Gerbot : Donc la BK45 c'est bien l'aire d'accueil pour les gens du voyage ?

Monsieur le Maire : Pas du tout.

Monsieur Gerbot : Pas du tout.

Monsieur le Maire : Pas du tout, c'est la 37 où on a actuellement l'aire d'accueil des gens du voyage.

Monsieur Gerbot : La 37.

Monsieur le Maire : De l'autre coté de la rue Benoit Raclet.

Monsieur Gerbot : D'accord.

Monsieur le Maire : En fait quand vous longez le canal, que vous arrivez au carrefour avec la rue Benoit Raclet à l'angle vous avez la zone d'accueil des gens du voyage pour les petits passages. En face, de l'autre côté vous avez une parcelle, la 11 sur laquelle sont installées depuis 40 ans, des familles sédentarisées sans droit ni titre. Il était programmé de sédentariser ces familles sur une parcelle au-dessus, qui est de l'autre côté de la rue Benoit Raclet, la BK43.

Monsieur Gerbot : Bien et est-ce que l'on peut savoir quelle activité économique il y aurait sur cette zone ?

Monsieur le Maire : Aujourd'hui non, il n'y a rien de construit et nous sommes sur une zone d'activité économique, c'est-à-dire qu'on ne peut même pas construire d'habitat à cet endroit-là et c'est aussi une des raisons qui fait que nous avons, il faut savoir que cette décision avait été prise juste avant les élections municipales en 2014 par la municipalité de Madame Déroche.

Monsieur Gerbot : Oui en 2013.

Monsieur le Maire : Et nous avons stoppé le projet sauf que récemment la société SODIHA a souhaité que l'on puisse indemniser pour le travail qui avait été fait, de travailler sur le projet, la prise d'un architecte ... Aujourd'hui la délibération pour indemniser à hauteur de 29 887,36 € la société SOLIHA des frais engagés pour stopper enfin définitivement le projet.

Monsieur Gerbot : Pourquoi avez-vous arrêté ce projet ?

Monsieur le Maire : Pour plusieurs raisons, d'abord comme je viens de vous le dire, c'est construire de l'habitat sur une zone d'activités économiques et que nous n'aurions pas pu avoir les permis de construire. Deuxièmement, ce qui était envisagé c'était un projet estimé à 1 200 000 € pour loger, pour faire 8 modules de construction.

Monsieur Gerbot : 8 familles oui.

Monsieur le Maire : Je vous laisse faire la différence et par conséquent j'ai trouvé que c'était hors de prix et que nous avons des capacités à accueillir dans le parc par exemple social public, ces familles, sans avoir à porter un projet.

Par ailleurs, une fois qu'on a pris contact avec ces familles, nous nous sommes rendu compte que quasiment aucune n'était vraiment prête à aller sur ce qui se serait construit.

Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui nous avons un site occupé sur des terrains qui appartiennent à VNF, à la Ville de Roanne, des gens qui ont eux-mêmes construit sans autorisation, qui exploitent des activités de ferrailage sans autorisation, qui polluent aussi bien l'air que la nappe phréatique, qui rejettent des déchets dans le canal et VNF pourrait vous dire chaque année tout ce qu'ils ressortent du canal.

Face à cela j'ai décidé, il y a 3 ans, de saisir le Procureur de la République par rapport à l'article 40 du code pénal lorsque l'on a connaissance d'un fait délictueux, l'officier d'état civil que je suis et l'officier de police judiciaire que je suis, se doit de saisir le Procureur de la République. J'ai organisé une réunion en présence du Procureur de la République de l'époque en lui donnant tous les éléments de pollution, de transgression du code de l'urbanisme, d'usurpation d'une propriété qui n'appartient pas à ces personnes, de branchements illégaux, en présence du Sous-Préfet de l'époque, et je leur ai dit, Messieurs, représentants la justice et l'Etat, maintenant vous avez connaissance de cela, c'est à vous de gérer le problème. Depuis, j'ose le dire, silence radio.

Monsieur Gerbot : J'avoue qu'en janvier de cette année, il me semble, Monsieur Patrick Chaize, qui est au Sénat, qui est sénateur, avait effectivement fait adopter une loi allant dans ce sens, il nous semble étonnant que vous n'avez pas eu de réponse pour l'instant.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas sûr d'en avoir une. Je suis même certain de ne jamais en avoir.

Monsieur Gerbot : D'accord.

Monsieur le Maire : VNF a voulu à un moment donné engager une procédure d'expulsion avec le concours de la force de l'ordre, ce n'est pas allé au bout.

Après ces familles qui sont là-bas, elles vivent relativement tranquillement, ne posent pas de problème je dirais d'insécurité particulier à la ville, mais on a quand même des activités professionnelles non déclarées, régulièrement on brûle des choses, c'est interdit, régulièrement je ne sais pas ce qu'ils font avec des batteries mais sans aucune protection, de protection des sols, et à un moment donné si ces familles souhaitent se sédentariser ou si l'Etat prend la décision de les sédentariser, nous avons la capacité à les accueillir dans le parc social, mais moi je suis aujourd'hui impuissant face à l'immobilisme de l'Etat et de la justice.

Monsieur Gerbot : Nous comprenons.

Monsieur le Maire : Je vous remercie et merci de partager cela.

Madame Riamon : Vous avez raison Monsieur le Maire, c'est une histoire ancienne, c'est peut-être intéressant de vous donner aussi à tous la manière et le point de vue que nous avons eus entre 2008 et 2014, d'aborder ce sujet et cela avait fait d'ailleurs ici l'objet de débats vifs entre vous, élus d'opposition et nous à l'époque en responsabilité majoritaire.

Nous avons donc été saisis avec un peu d'inquiétude par plusieurs associations d'accompagnement des migrants, qui s'inquiétaient comme vous l'avez rappelé, de la situation de pollution présente sur ce site. Pollution héritée comme vous l'avez souligné, de dizaine d'années d'activités non autorisées, non contrôlées ... La description que vous avez faite de la situation est tout à fait celle aussi que vous avez connue dans votre mandat 2001-2008 et que nous avons trouvée en 2008.

Ces associations d'accompagnement des migrants et différentes associations humanitaires, se sont là inquiétées en particulier des effets sur la santé des enfants et je dois dire plutôt des petits enfants, des familles sédentarisées parce que la sédentarisation remonte à si longtemps qu'aujourd'hui ce sont souvent des grands parents qui sont là et qui reçoivent leur famille. Pollution au plomb et au mercure en particulier qui sont, et vous l'avez souligné, du ressort de l'Etat en matière d'intervention.

Nous avons passé des heures et des heures, alors ce n'est pas moi personnellement, encore que, sur la partie pollution de par ma délégation j'étais souvent amenée à suivre ce dossier, mais nos collègues adjointes et du social et du logement, ont passé des heures et des heures avec l'administration pour trouver des solutions.

OPHEOR a été mis à contribution aussi pour trouver des solutions en matière de relogement et nous avons pris l'option que vous avez très durement critiquée publiquement ici, non pas d'engager ou non pas d'attendre une procédure en justice que ces familles n'auraient pas pu soutenir de toute façon, mais plutôt de les aider à se reloger et elles avaient exprimé, je vous l'accorde, elles n'étaient pas plus emballées que cela de changer d'endroit, mais elles étaient prêtes à changer d'endroit à condition d'être relogées au plus près de là où elles sont, sur un terrain exempt de pollution. Ainsi, le terrain pollué aurait pu sinon être dépollué au moins être confiné et mis en sécurité.

Voilà où nous en étions rendus, d'où le projet que vous aviez rappelé et vous avez toujours trouvé que ce montant était exorbitant mais je pense que ce montant il était aussi en regard à la fois de la difficulté de relogement de ces familles d'une part, et d'autre part de la protection des personnes concernées qui pouvaient être aussi bien les personnes sédentarisées que n'importe quel passant se promenant à cet endroit-là, et il y a pas mal de monde d'ailleurs qui passe à cet endroit.

C'était juste pour dire à tout le monde, à la fois la difficulté de la situation et la manière que nous avons eu d'aborder le sujet en essayant de mettre en œuvre une solution, certes coûteuse, certes avec une intervention publique mais qui préservait à la fois la santé des riverains et des habitants, mais qui aussi dans une certaine mesure protégeait aussi la Ville de Roanne d'une éventuelle action y compris sur plusieurs générations.

Moi j'ai été à l'époque surprise de la virulence des propos qui se sont tenus ici concernant cette opération, je m'en rappelle très bien, et j'ai été aussi surprise que dès le lendemain de votre élection, dans les toutes premières décisions que vous aviez prises, le panneau qui annonçait cette opération et qui avait été implanté par OPHEOR en lien avec SOLIHA a été scié. J'ai trouvé que c'était une position que vous avez tenue fortement mais qui ne montrait pas beaucoup de mansuétude vis-à-vis de la situation et des familles concernées.

Voilà pourquoi nous on ne va pas voter cette délibération, c'est une affaire qui vous regarde mais avec un grand regret que nous n'ayons pas pu collectivement la mener à bien et y compris avec peut-être un engagement plus fort de l'Etat puisque vous avez rappelé le coût du projet mais vous n'avez pas indiqué les démarches que nous avons faites pour obtenir des subventions qui étaient de mémoire, excusez-moi je n'ai pas accès au dossier, de l'ordre d'au moins 200 ou 250 000 € pour ce projet, je vous parle de mémoire, si le chiffre n'est pas tout à fait juste vous le rectifierez bien sûr.

Monsieur le Maire : Vous savez je n'ai pas d'animosité sur ce dossier, c'est un dossier très complexe. Tout est parti d'une autorisation par une lettre d'un ancien, d'un très ancien Adjoint à la Ville de Roanne, qui était Monsieur Ojardias, et qui un jour a écrit que la Ville de Roanne autorisait les personnes à continuer à être installées là-bas. Ce qui ne réglait pas la situation parce qu'il n'y avait pas de transfert de propriété, pas de droit d'usage délibéré en Conseil Municipal, donc une lettre qui quelque part n'avait pas de valeur juridique et sur laquelle s'appuient aujourd'hui les familles, les descendants de ces familles qui sont installées, sur des terrains, qui sont pour certains Ville de Roanne, pour d'autres appartiennent à VNF, en zone inondable, sur lesquels je ne sais pas pourquoi et nous sommes fautifs aussi tous collectivement, on ramasse les ordures ménagères et ils paient certainement une taxe d'ailleurs, ils ont des compteurs électriques pour certains qu'EDF leur a bien ouvert alors qu'il n'aurait pas dû le faire.

Bref on est dans un enchevêtrement que seule la justice peut éclaircir.

Lorsque ce projet est arrivé en délibération, parce que je rappelle que la délibération date du 1^{er} octobre 2013, effectivement nous avons critiqué le projet parce qu'il me semblait que c'était faire une exception fort coûteuse, certes pas totalement à la charge du contribuable de la ville de Roanne, mais tout à la charge du contribuable que nous sommes, puisqu'il y avait un soutien financier de l'Etat et par conséquent c'était quand même nos impôts qui allaient régler une situation dans laquelle ces familles s'étaient elles-mêmes mises.

Par ailleurs, on n'était pas certain qu'elles allaient une fois le projet fait, vraiment emménager là où les choses auraient été construites pour elles, et en plus un projet que j'ai critiqué parce que c'était 8 maisons, cela représente 150 000 € par logement. C'est quand même une paille et c'était en 2013, 150 000 € en 2013 à mettre au prix d'aujourd'hui, on serait à mon avis pas loin des 200, 220 000 €, dans lesquels on avait tout le confort et en plus un espace pour permettre de mettre la caravane et dans lequel on autorisait les familles à continuer leur activité « professionnelle ». Dans quelles conditions sanitaires ? Dans quelles conditions d'autorisation ? Cela, rien n'était dit.

Effectivement lors de la séance du Conseil Municipal d'octobre 2013, nous étions en désaccord sur ce sujet et on s'y est opposé.

Par ailleurs, durant la campagne électorale nous avons clairement annoncé que nous mettrions un terme à ce projet si nous étions élus. Là encore je ne fais que respecter un engagement de campagne, lorsque nous sommes arrivés aux affaires en mars 2014, nous avons décidé de mettre un terme à ce projet comme nous nous y étions engagés. Nous n'avons surpris personne, nous avons clairement dit les choses avant et ensuite nous les avons mises en application après.

Je veux bien qu'on ait des modes de vie qui soient en décalage avec la société mais dans ce cas là on assume, on ne demande pas au contribuable de nous donner les moyens de l'assumer.

Ce qui aurait pu se faire c'est que ces familles trouvent un terrain, achètent le terrain, construisent leurs habitations à partir du moment où ils obtenaient les autorisations d'urbanisme pour le faire, mais pourquoi le contribuable devrait arriver et payer un hébergement alors que ces gens se sont mis eux-mêmes, certes peut-être les anciens, les parents, les grands-parents, dans cette situation ?

J'entends tout à fait le risque sanitaire qui peut peser sur certains y compris soit des personnes âgées soit des enfants, mais comme dit l'adage, nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. Ils se sont mis dans cette situation là et après on vient dire à la Ville de Roanne, trouvez une solution. Pardon, non je ne suis pas d'accord et c'est là où moi j'ai voulu renverser, c'était une tactique, une stratégie même différente de celle que vous aviez mise en place à l'époque.

Nous avons à faire à de la pollution, quelque part volontaire, nous avons à faire à des contraventions parce qu'il s'agit d'activités qui devraient être faites dans le cadre d'installations classées et à tout le moins déclarées, rien de tout cela n'est fait dans les règles et à partir de là, il faut que ce soit la justice, les services de l'Etat qui disent ce qu'il convient de faire et pas qui nous disent, Ville de Roanne régler le problème, je ne suis pas d'accord.

Nous portons une responsabilité depuis à mon avis 60 ans, collective sur ce sujet, la façon par contre dont nous souhaitons le régler, nous divergeons.

Par ailleurs l'endroit où il a été choisi, alors je comprends que les familles actuelles souhaitent ne pas aller trop loin, mais si c'est pour les mettre juste au-dessus et continuer à polluer le sol qu'on va leur mettre à disposition, parce qu'ils ont toujours dit qu'ils n'arrêteraient pas leur activité, quand on les a rencontrés après, c'était Monsieur Maisonneuve qui était à l'époque chargé de le faire, ils ont été très clairs, un, si on leur demande de changer leur mode de vie et bien ils ne le feront pas, si on leur demande de changer leur activité professionnelle, ils ne le feront pas. On allait mettre en place un truc où on allait dépenser beaucoup d'argent pour ne pas régler le problème, simplement le déplacer de quelques mètres plus loin, donc pour moi ce n'était pas la bonne solution.

Après je n'ai là aussi aucune animosité parce que je pense que chacun essaie de trouver des solutions, vous avez essayé avec votre équipe de trouver des solutions, moi je n'étais pas d'accord avec celles-ci, mais on aurait peut-être pu se mettre autour d'une table et en trouver une qui corresponde à un *modus vivendi* qu'on aurait pu élaborer ensemble.

Aujourd'hui on est sur une chose qui est certaine, c'est que le projet ne se fera pas là où il était prévu qu'il se fasse, la société SOLIHA était missionnée pour le faire, elle a engagé des frais, des frais d'architecte, de métrage, d'analyse de terrain, donc je trouve que la moindre des choses, à partir du moment où nous assumons le fait que nous stoppons le projet et cela date de 2014, nous devons régler ce différend et ne pas pénaliser la société SOLIHA avec laquelle nous travaillons par ailleurs. Le fond du problème est là, après moi je vous le dis, je suis prêt à vous retrouver toutes les dates et tous les documents que l'on a transmis au Procureur de la République et au Sous-Préfet de l'époque. Chacun est parti en laissant le problème, la patate chaude à ses successeurs, et depuis il ne s'est rien passé.

Monsieur Beysson : Simplement pour donner, merci pour les compléments d'information de l'historique c'est important pour essayer de cerner cette problématique, qui a l'air très complexe, qui est je pense très complexe, nous on va prendre une position plutôt d'abstention par rapport à cette délibération, parce qu'on entend bien les arguments que vous avez évoqués mais qui ont été aussi évoqués par Madame Riamon, et c'est vrai que cette question de *statu quo* avec des mises en danger d'héritage pour des enfants qui n'ont rien demandé, qui sont sur place, cela ne règle pas la question.

Puis je ne pense pas que l'on puisse, au regard de l'histoire de ces populations-là, de leur mode de vie, une fois qu'on a dit que c'est compliqué de les mettre, de les intégrer dans les parcs de logements sociaux classiques puisque c'est des questions de communauté, de vivre ensemble, des manières de vivre qui sont vraiment très différentes, comment on trouve une solution et la pièce que vous avez évoquée de dire peut-être c'est ce qu'il faut que l'on fasse, se remettre autour de la table pour essayer de trouver une solution qui n'est peut-être pas telle que celle qui avait été proposée il y a 10 ans, mais qui n'est pas non plus simplement l'attente que l'Etat s'en occupe et que l'on trouve une solution pour ces gens, pour ces enfants. Si c'est quelque chose que vous engagez, nous on est intéressé à travailler là-dessus.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 33 voix (Groupes Majorité + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble")
CONTRE : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")
ABSTENTION : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Le Conseil Municipal décide d'approuver la résiliation par anticipation du bail emphytéotique intervenu le 4 mars 2014 sur le terrain situé rue Benoît Raclet, parcelle BK n° 43 pour un montant de 29 887,36 € au profit de SOLIHA BLI LOIRE.

10. Cession d'une parcelle de terrain située rue Georges Mandel à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Rhône-Alpes-Auvergne - Approbation

Madame Bernier : La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires a souhaité acquérir une parcelle appartenant à la Ville de Roanne, située rue Georges Mandel à côté du centre pénitentiaire en vue de construire un local pour ses équipes dans le cadre de nouvelles missions de l'administration pénitentiaire.

La Ville de Roanne a accepté de vendre cette parcelle au prix de 30 €/m² conformément à l'estimation des Domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Auvergne-Rhône-Alpes, de la parcelle de terrain située rue Georges Mandel à Roanne, pour un montant de 30 €/m², et le déclassement de la parcelle nouvellement créée. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

11. Maison de la Musique située 133, boulevard Baron du Marais - Convention d'occupation avec Roannais Agglomération - Approbation

Madame Loughraieb : Il vous est proposé ce soir de renouveler la convention d'occupation de la Maison de la Musique, qui est située 133, boulevard Baron du Marais à Roannais Agglomération dans le cadre de sa compétence action culturelle et plus particulièrement pour son enseignement artistique, puisque les cours sont dispensés dans ces locaux. Vous trouverez le détail de cette convention jointe à la délibération. Cette convention reprend les surfaces mises à disposition ainsi que le loyer annuel global d'un montant de 28 138,79 € payable à terme échu en un seul versement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec Roannais Agglomération pour l'occupation par le Conservatoire de Musique des locaux situés 133, boulevard Baron du Marais.

12. Transfert d'office dans le domaine public communal des voies du lotissement ACARE - Recours à la procédure - Approbation

Madame Prost Mallet : Sur l'extrait cadastral, vous pouvez visualiser le lotissement ACARE, situé dans le quartier de l'Arsenal, en limite de commune avec Mably.

Au sein de ce lotissement en bleu, on peut voir 4 voies privées qui sont ouvertes à la circulation publique. Ce sont les rues : Louis Blériot, Georges Guynemer, Alexandre Pouquet et le boulevard Saint Exupéry.

Une procédure pour le classement dans le domaine public de ces voies est en cours depuis 2019 avec la commune de Mably. La Ville de Roanne avait d'ailleurs précédemment adopté le principe de classement de ces voies dans le domaine public communal par délibération du Conseil Municipal du 22.12.1967 mais la procédure n'est pas allée au bout. Malgré tout, depuis lors, ces voies sont entièrement entretenues par la collectivité.

Afin de pouvoir avancer sur le dossier, la Ville de Roanne doit organiser une enquête publique sur le projet, 4 mois après l'ouverture de cette enquête, le Conseil Municipal sera amené à donner son avis et si les propriétaires n'ont pas fait connaître leur opposition, le Conseil Municipal prononcera alors ensuite le transfert d'office qui interviendra sans indemnités et éteindra tout droit réel et personnel existant sur les biens transférés. Le dossier devrait être classé en 2022 si tout va bien.

Monsieur le Maire : Il s'agit de mettre un terme à un processus engagé depuis 1967, c'est du rapide.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des voies du lotissement Acare à savoir : rues Alexandre Pouquet, Louis Blériot, Georges Guynemer et boulevard Saint Exupéry au titre de l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme et d'autoriser Monsieur le Maire à organiser une enquête publique préalable au transfert d'office régie par l'article R.318-10 du Code de l'Urbanisme et à accomplir toutes les formalités relatives à cette procédure.

13. Occupation du domaine public pour l'exploitation d'équipements techniques de communication à destination des opérateurs mobiles - Convention avec la société INFRACOS - Approbation

Madame Troncy : Pour rappel, en accord avec la Ville de Roanne et la paroisse Saint-Etienne, un relais de radiotéléphonie a été installé en 2005 par la société SFR au sein du clocher de l'église Saint-Etienne.

Cette installation a fait l'objet d'une convention le 25 août 2014. A ce jour la société INFRACOS, détenue par Bouygues Telecom et SFR, assure la gestion du patrimoine de ces deux sociétés, et détient des droits d'occupation des sites permettant d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques.

Aussi INFRACOS a souhaité la conclusion d'une nouvelle convention qui vous est soumise en annexe en son nom propre afin que les contrats soient à jour juridiquement et au clair avec leur activité de gestionnaire de patrimoine. Si elle est approuvée, cette convention prendra effet au 1^{er} du mois suivant sa signature pour 12 ans, moyennant une redevance annuelle de 11 000 € nets et fera l'objet d'une revalorisation de 1 % chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec la société INFRACOS pour l'occupation pour ses équipements techniques sur le site de l'église Saint Etienne.

14. SARL Pompes Funèbres des 3 boulevards - Extension de la chambre funéraire - Avis

Monsieur Lambert : La SARL Pompes Funèbres des 3 boulevards qui est à Roanne a déposé en Préfecture une demande d'extension de sa chambre funéraire et nous devons ce soir donner un avis sur ce projet conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Nous allons donner un avis et dans un second temps le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques donnera également un avis conformément à la loi.

Ce projet consiste à la création de trois salons de présentation et des locaux techniques. Sachant que de notre côté pour la Ville de Roanne, nous disposons actuellement de 6 salons et nous passerons bientôt à 9 comme le prévoit notre projet d'extension.

L'exploitant, la SARL Pompes Funèbres des 3 boulevards a bien pris connaissance des prescriptions de la loi afin de les respecter.

Les aménagements répondent aux obligations de l'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Ce projet se situe sur un ancien garage et station-service, qui a dû faire l'objet de vérifications au niveau de la pollution parce qu'il a été traité et on a enlevé notamment les cuves.

Sachant qu'il s'agit d'un projet à usage non industriel et que là encore normalement l'avis devrait être positif puisque la dépollution a été compatible avec l'usage prévu pour leur extension d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable.

15. Surveillance de la qualité de l'air extérieur - Convention de partenariat avec l'association ATMO AURA et la société LIFY AIR - Approbation

Monsieur Lassaingne : Comme vous le savez tous, aujourd'hui, 25 % de la population sont allergiques au pollen. Afin d'assurer le suivi des épisodes polliniques, la Ville de Roanne travaille depuis plusieurs années en collaboration avec le RNSA, Réseau National de Surveillance Aérobiologique.

Un capteur de pollen est installé sur toit du centre administratif, et les données sont recueillies et exploitées par le RNSA et envoyées à la Ville pour information des administrés via notamment une publication sur le site web de la ville. Cet outil reste toutefois restreint au seul centre-ville et les résultats sont reçus à 10 jours d'intervalle.

Pour détecter en temps réel la présence de pollen dans l'air, une expérimentation avec le dispositif BEENOSE est proposé par la société LIFY AIR, ce système de capteur de pollen diffuse les résultats en temps réel via une plateforme numérique.

Un accord a donc été trouvé avec la Ville de Roanne pour obtenir la location de 3 capteurs sur 12 mois pour un montant de 100 € H.T. par capteur et par mois. L'idée étant de répartir à titre d'expérimentation ces 3 capteurs sur le territoire afin de compléter les analyses du RNSA. Ce dispositif sera complété en 2022 avec des applications permettant aux roannais de visualiser les alertes. Sur tout le temps de l'expérimentation, les coûts de communication, la mise à disposition des données, de l'application géolocalisée, de l'application de signalements sont à la charge de LIFY AIR.

La Ville de Roanne souhaite s'associer aussi avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, association d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'air, pour que cette dernière puisse avoir accès aux données produites et ait la possibilité de mettre en œuvre une information pollinique territorialisée publique dans le cadre de l'expérimentation.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention tripartite de façon à proposer aux roannais une évaluation des situations polliniques et de permettre aux personnes allergiques d'anticiper et de mieux gérer leur crise d'allergie.

Monsieur Iacovella : Je me fais ici dans le prolongement de ce qui a été discuté dans la commission déjà, ces capteurs sont extrêmement intéressants, bien entendu je vais voter la délibération, je rappelle simplement aux Conseillers que les directives concernant la qualité de l'air datent de 2008, de l'air ambiant, qu'il existe également toute une série de mesures en ce qui concerne l'air intérieur, que tout cela a été réactualisé jusqu'encore récemment, mars 2021.

Il s'agit en règle générale de détecter tout ce qui est comme polluant ciblé par les dispositifs réglementaires, comme par exemple sur les lieux publics, les lieux où il y a des enfants, dans les écoles, dans les espaces publics où l'on pratique ... Cet ensemble d'indicateurs dont les pollens, que nous venons de parler, participe à la question de la santé, ont des effets de mesures sur l'environnement, sur la santé, sur l'énergie, sur l'habitat ...

Ces dispositifs existent déjà depuis longtemps, sont en place, on les appelle plus globalement, on les réunit dans des projets de ville, que l'on appelle ville intelligente, qui vient de l'anglais smart city.

Il serait intéressant que Roanne enfin se mette vraiment, lance un projet de ce type, permettant de disposer en temps réel, comme c'est le cas dans ce qui vient de nous être proposé, petit à petit d'intégrer et de pouvoir disposer de ces indicateurs en temps réel. C'est la première remarque que je ferai là-dessus.

Je rappelle que par exemple dans l'action Cœur de Ville, financée par l'Etat, à laquelle la Ville de Roanne a pu contribuer à recevoir des fonds, j'ai noté dans la réunion à laquelle vous étiez il n'y a pas très longtemps Monsieur le Maire à Paris, que sur les 222 villes qui sont présentées en Cœur de Ville, il y a eu plusieurs projets de villes moyennes qui ont adhéré à ce projet de ville intelligente.

Les dispositifs pour les villes intelligentes sont assez récents il faut le dire, je le souligne ici, ce n'est pas quelque chose, cela a été au départ quand cela a été créé c'était pour les grandes villes, et depuis 5, 6 ans maintenant on voit émerger des projets pour des villes moyennes.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Iacovella. Juste un mot, depuis plusieurs années nous sommes sollicités par tout un tas de sociétés qui souhaitent nous faire rentrer dans ce que tout le monde appelle les smart city, mais c'est un peu la jungle, et comme vous l'avez dit les dispositifs sont quelquefois assez récents et aujourd'hui je préfère attendre un petit peu que les choses se décantent pour choisir les bons outils et les bons opérateurs. C'est une foison et pas toujours très coordonnée de dispositifs qui nous sont proposés.

Par contre vous le voyez ici où nous avançons sur une meilleure surveillance de la qualité de l'air, tout cela doit transiter par des solutions de porter à connaissance auprès de la population par le biais d'application ... On ira d'une manière ou d'une autre.

Maintenant je reste prudent parce que, moi qui suis très intéressé par ces technologies, j'ai souhaité, nos services planchent régulièrement sur des propositions qui nous sont faites, y aller mais on se rend compte malheureusement que pour l'instant des systèmes qui embrassent beaucoup de sujets à la fois, avec des systèmes fiables, qui soient compatibles avec ce que nous avons déjà, ne courent pas encore les rues, cela viendra. Je pense que pour ce type de solution, il faut être un petit peu prudent et prendre le temps de choisir les bons systèmes.

Monsieur Iacovella : Juste une précision, on ne confond pas, il y a 2 aspects. Le premier c'est celui des technologies qui sont utilisées, vous venez de le dire, elles ne cessent d'évoluer et sont nombreuses, et puis on est dans une période expérimentale, mais il y a le concept lui-même de partage de données publiques ... et de système, c'est-à-dire véritablement comment est conçu le système de ville intelligente, qui lui est totalement autonome par rapport aux technologies que l'on peut intégrer. Pour les Conseillers qui s'y intéressent, vous pouvez regarder sur Internet « smart city » « ville intelligente », internet des objets, vous aurez toute une série d'expérimentations qui sont déjà menées, même dans la gazette des communes ...

Monsieur Lassaigue : Pour votre information, vous allez aussi pouvoir aller sur le site d'ATMO Rhône-Alpes, n'importe quel particulier peut s'y connecter pour avoir la qualité de l'air aussi bien des solvants que des pollens, que de la chaleur, c'est une information qui est dédiée aux particuliers aussi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver la convention partenariale entre la Ville de Roanne, ATMO AURA et LIFY AIR pour l'expérimentation de capteurs à pollen sur le territoire de la Ville de Roanne.

16. Parcelles bordant le Renaison - Droit de passage - Convention avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Approbation

Monsieur Bost : Nous avons une convention entre la Ville de Roanne et l'Association « Les Pêcheurs de truites du roannais », qui a duré 9 ans, de mise à disposition et d'accès à des parcelles sous les numéros AW 264 - 261 - 262 - 226 - 130 - 129 - 128 - 127- 123 et AV 71 - 225. Il s'agit tout simplement de renouveler cette convention d'accès à ces parcelles, une nouvelle convention de 9 ans, de même durée et on a souhaité rajouter dans la convention une participation des pêcheurs à l'entretien, à la propreté des berges notamment sur ces parcelles-là.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention créant pour les sociétaires de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Truites du Roannais) un droit de passage sur les parcelles désignées ci-dessus, appartenant à la Ville de Roanne en bordure du Renaison.

17. Déclaration d'Intention d'Aliéner - Bilan du 2ème trimestre 2021 - Compte-rendu

Madame Brun : Comme habituellement, un bilan récapitulatif vous est communiqué sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), déposées et des décisions de préemption ou non pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021. On décompte 323 D.I.A. pour un montant global de transaction de 40 785 969 €, 2 ont fait l'objet d'une préemption par le Ville de Roanne, il s'agit :

- d'un bien immobilier au 5, rue Joseph Déchelette, pour un montant de 168 000 €, qui s'inscrit dans le cadre du projet de développement du Musée ;

- d'une parcelle de terrain au 67, rue Auguste Dourdein, pour un montant de 27 360 €, située à proximité du projet des Halles Mulsant.

Monsieur le Maire : On voulait vous projeter quelque chose, qui était de montrer l'évolution depuis 2018, trimestre par trimestre, qui corrobore d'ailleurs les informations qu'on vous donnait tout à l'heure et qui touche aussi au projet de construction. On voit bien que le marché de l'immobilier s'est dynamisé ces dernières années à Roanne.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 2ème trimestre 2021.

CULTURE ET EVENEMENTS

18. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Adhésion au Centre International d'Etudes des Textiles Anciens - Approbation

Monsieur Brasseur Minard : Dans le cadre de son rayonnement et afin d'établir des liens pérennes avec le milieu textile, notamment à la suite de la dévolution des collections de l'écomusée du roannais et du musée de la maille de Riorges, il serait important que le Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette adhère au Centre International des Textiles Anciens (CIETA). Le Centre International des Textiles Anciens est une association internationale fondée en 1954 pour encourager et promouvoir la recherche des textiles historiques, son siège est à Lyon au Musée des tissus et ses langues officielles sont le français et l'anglais.

Les membres de CIETA sont soit des institutions, des musées, des bibliothèques spécialisées, département universitaire ou autre institution de recherche, soit des individus professionnels de la recherche, de la conservation des textiles historiques, surtout conservateur du musée, restaurateur, professeur universitaire et chercheurs indépendants.

Actuellement, environ 450 membres représentent 30 pays du monde entier.

Cette adhésion permettra de participer à divers colloques et journées de travail mais également de poster des annonces sur des actions/projets à destination des professionnels afin de valoriser les collections du musée. Cette association édite le vocabulaire descriptif des textiles de référence à l'échelle mondiale et en réalise la traduction en plusieurs langues permettant aux professionnels adhérents de disposer d'une terminologie commune.

Le coût annuel de cette adhésion est de 110 € et comprend l'accès aux vocabulaires normalisés et la livraison du bulletin du CIETA.

Madame Dumoulin : Evidemment avec cette délibération nous nous sommes autorisés à penser que quelque chose allait changer dans notre ville et que notre cité allait mettre en lumière son patrimoine textile, c'est-à-dire un patrimoine avant tout industriel et humain qui fait l'histoire de notre cité.

Nous espérons que nous n'allons pas nous contenter d'une adhésion à 110 €, d'ailleurs ce n'est pas cher, mais que cette adhésion n'est que le début d'un long travail dans le cadre évidemment de la restructuration de notre musée et sur cette question nous ne doutons pas que Monsieur le conservateur du musée de Roanne saura vous proposer, je dirais un projet à la hauteur du passé de notre ville, c'est-à-dire un projet qui sera capable de voir en quoi la question industrielle est au cœur de notre histoire, question industrielle qui n'oublie pas évidemment l'histoire des femmes et des hommes, ouvriers et ouvrières qui, je dirais une histoire qui a besoin d'être révélée au public, un public qui a besoin de savoir et de se souvenir, parce que cette histoire c'est avant tout notre bien commun.

Vous l'aurez compris Monsieur le Maire, nous sommes dans une sorte d'impatience parce que nous attendons les propositions qui vont être faites concernant le projet du musée, la semaine dernière nous étions ici et nous avons eu quand même 4 heures de présentation des projets de votre mandat, mais pendant ces 4 heures nous n'avons pas entendu parler de ce grand projet, parce que je pense que ce sera un grand projet, c'est un peu dommage, je dirais que nous aurions pu rester 1 heure de plus peut-être et écouter l'avenir de notre musée.

Monsieur le Maire : D'abord il vous a été présenté en Conseil privé la semaine dernière, les 4 projets du mandat qui démarrent cette année, après vous savez bien, vous connaissez notre programme, il y a encore d'autres choses, mais cela fera l'objet d'autres réunions le jour où ces projets seront prêts à être présentés à la population et en prenant soin de présenter d'abord aux élus pour qu'ils puissent s'en emparer et ensuite nous rentrons dans une phase de présentation à la presse, ce que j'ai fait cet après-midi et également aux différents partenaires. Hier nous rassemblions les parents d'élèves, les ATSEM, les enseignants des 3 écoles : Paul Bert, Crozon, Carnot pour leur présenter le projet avec l'inspection d'académie et nous allons rentrer dans une phase aussi de concertation avec la population par le biais de réunions publiques qui sont d'ores et déjà programmées.

En ce qui concerne le projet du musée que vous semblez cibler, c'est un projet qui est toujours à l'étude par Monsieur Ythier, et lorsque le PSC sera prêt, que nous aurons avancé sur le programme y compris le programme immobilier de modernisation du musée, d'agrandissement du musée, et que nous aurons là aussi lancé tout un tas de procédures, on en reparlera.

Ne soyez pas impatiente, tout viendra à son terme, par contre ce que je peux vous garantir en ce qui concerne la valorisation de notre patrimoine textile, nous ferons au moins aussi bien que ce que vous n'avez pas fait dans ce domaine pendant votre mandat.

Madame Dumoulin : hors micro.

Monsieur le Maire : Eh oui je sais bien. Ce sera difficile de faire moins puisqu'il ne s'est rien passé.

Ce que je peux vous dire c'est que nous avons des collections de tissus et nous avons par ailleurs des machines textiles qui sont entreposées pour l'instant à l'écomusée.

Ce que nous ne pourrons pas faire et les choses ont été tranchées, un musée du textile à Roanne, nous n'en avons pas les moyens ni en termes d'investissement ni en termes de fonctionnement, et je rappelle que j'ai dû fermer ce dossier lors de mon premier mandat entre 2001 et 2008, faute d'avoir en face de nous des entreprises roannaises prêtes à participer à ce projet.

Quelle est notre option ? Notre option c'est de pouvoir travailler enfin avec le musée du tissu de Lyon, en ce qui concerne le transfert, en tout cas je l'espère, au moins on est prêt à leur donner nos collections, concernant tout ce qui est échantillons et cela constitue une vraie valeur patrimoniale et nous allons l'évoquer prochainement avec la Région puisque je rappelle que c'est la Région qui a sauvé le musée des tissus de Lyon, et qu'il y a un projet très intéressant en ce qui concerne les matériels, il y a un inventaire qui est en cours pour savoir quels sont les matériels qu'il faut conserver, parmi ceux qu'il faut conserver, quels sont ceux qu'il faut restaurer et pour les autres s'ils ne sont pas conservés, il faudra trouver une solution pour s'en défaire.

Là aussi, ces matériels qui doivent être conservés, nous avons la chance d'avoir sur l'arrondissement un musée du tissage à Bussières, ces matériels pourraient par exemple venir compléter les collections du musée de Bussières mais je pense que nous ne sommes pas là non plus pour faire un musée, comme je vous l'ai dit nous n'avons pas les moyens et nous ne le ferons pas mais si nous en avons les moyens je pense que nous ne sommes pas là pour faire concurrence à des choses qui existent déjà dans notre périmètre culturel roannais. Voilà ce que je peux vous dire par rapport à cela mais en tout cas, nous ne perdons pas le fil si je puis me permettre cette expression.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion au Centre International d'Etudes des Textiles Anciens (CIETA).

19. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Mise en vente à la boutique du Musée de nouveaux ouvrages – Approbation

Madame Petit : Il s'agit de trois ouvrages, des nouveaux ouvrages d'artistes qui sont évidemment en lien avec le territoire et aussi en lien avec les collections du musée qui ont été édités récemment. Ces trois ouvrages, il s'agit de :

- *Les Picaud, une famille de sculpteurs roannais* qui est une enquête archivistique et biographique sur les membres de la famille Picaud dont le musée conserve plusieurs dizaines d'œuvres, c'est un livre et un ouvrage qui sera en vente au prix unitaire de 25 € ;
- *Adrienne Picard, céramiste*, écrit par son neveu, c'est l'auteur notamment de la fontaine de la place des Promenades, pour ceux qui ne connaissent pas, cet ouvrage sera en vente au prix unitaire de 28 € ;
- *S'évader, dessiner... Une correspondance dessinée depuis le Stalag IA à Königsberg par le prisonnier 11711* qui a été écrit par l'auteur Albane Mely-Bernier, qui viendra présenter son ouvrage à la rentrée au musée, et cet ouvrage qui relate l'expérience d'un artiste après la seconde guerre mondiale à St Alban les Eaux, c'est un ouvrage qui sera au prix de 15 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise en vente à la boutique du Musée des ouvrages : *Les Picaud, une famille de sculpteurs roannais, Adrienne Picard (1890 – 1963) céramiste et S'évader, dessiner... Une correspondance dessinée depuis le Stalag IA à Könisberg par le prisonnier 11711* au prix indiqué ci-dessus pour chaque ouvrage.

EDUCATION - JEUNESSE

20. Détermination du montant du forfait communal aux écoles privées - Année scolaire 2021-2022 - Approbation

Monsieur Rivollier : En application d'une circulaire du Ministre de l'Education Nationale du 15 février 2012, les municipalités doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées et la loi du 26 juillet 2019 ayant abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, ceci a entraîné la prise en charge des coûts de fonctionnement des écoles privées sous contrat dès la maternelle.

A titre d'information et on le redit, cette dernière dépense qui était jusqu'alors facultative et était déjà supportée par la Ville de Roanne de manière volontaire depuis 30 ans.

Il convient donc de déterminer le forfait communal aux écoles privées pour l'année scolaire 2021-2022, qui a été calculé sur la base du budget 2018 - 2019 des écoles publiques puisque l'année 2020, cause Covid, ne pouvait servir de référence. Le forfait communal en maternelle s'élèverait à 1 000 €, et en élémentaire à 600 €.

En l'état actuel, ce forfait ne pourra s'appliquer qu'à l'OGEC Saint-Paul avec lequel la Ville de Roanne a conventionné.

Monsieur Vanhecke : Cette délibération concernant l'application du code de l'éducation et par la loi 2019-791 du 26 juillet, vous allez prendre en charge le coût du fonctionnement des écoles privées sous contrat en maternelle. La Ville devrait accorder le forfait communal pour chacun des enfants scolarisés au sein d'une école privée de premier degré de son territoire sous contrat avec l'Etat.

Pourriez-vous s'il vous plaît Monsieur le Maire nous communiquer le montant de ce forfait global qui sera versé ? Cela représente combien d'enfants pour les classes de maternelle et élémentaire ?

Et d'autre part vous indiquez qu'il y a 3 OGEC à Roanne, c'est-à-dire Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, Saint Paul plus précisément Saint Paul Saint Joseph, Saint Michel et Notre Dame, pourquoi répondre à la loi que pour un seul établissement et non à l'ensemble des 3 établissements ? Qu'est-ce qui vous autorise d'une certaine manière à sanctionner les 2 établissements n'ayant pas répondu à vos services mais se trouvant bien conventionnés avec la Ville de Roanne et ne pas répondre aux obligations qu'une loi de l'éducation nationale demande d'appliquer ? Merci pour votre retour.

Monsieur le Maire : Je laisserai Madame Dufossé répondre sur les effectifs. Sur le montant, il est donné dans la délibération, donc c'est 1 000 € et 600 €.

Monsieur Vanhecke : Global.

Monsieur le Maire : Comment ? Ah le montant global, on va vous le donner. C'est sans changement par rapport à l'année dernière parce que nos calculs montrent après actualisation qu'il n'y a pas de changement.

Pour votre information nous avons reçu le 28 juillet, une lettre de la Préfète nous indiquant que pour le Département, le tarif moyen est, pour les écoles maternelles de 1 179 €, nous sommes à 1 000 €, et par contre pour les élèves élémentaires il est à 472 €, nous sommes à 600 €, donc globalement nous sommes un peu plus faible pour les maternelles, un peu plus élevé pour les écoles élémentaires, nous sommes dans la moyenne.

En ce qui concerne le fait que nous conventionnons avec l'école St Paul, c'est très simple, pour conventionner il faut être deux, nous sommes prêts à conventionner avec les deux autres écoles, sauf qu'ils ne nous répondent pas et donc ne souhaitent pas signer la convention que nous leur proposons, que Saint Paul a acceptée.

Par ailleurs je rappelle que j'ai plusieurs fois demandé à pouvoir se mettre autour de la table à une seule condition, c'est que les deux écoles qui ont engagé une procédure devant le Tribunal Administratif contre la Ville de Roanne, avant même que nous nous mettions autour de la table, suspendent leur action judiciaire pour que nous puissions parler. Je n'accepte pas de parler sous la menace d'une injonction judiciaire, ce n'est pas comme cela que je conçois le partenariat et je m'en suis ouvert aux deux écoles. Je leur ai écrit et tant qu'elles n'auront pas levé cela et bien nous ne pourrons pas délibérer sur la convention, c'est aussi simple que cela.

Je pense que nous sommes dans une relation de partenariat où en plus les municipalités que j'ai eu le privilège de mener, sur le mandat 2001-2008 comme sur le mandat 2014-2020 et encore aujourd'hui ont été plutôt prévenantes avec les écoles privées, parce qu'à chaque fois nous avons augmenté le forfait et nous avons bien fait parce que sinon aujourd'hui nous serions dans une situation qui nous ferait faire un saut colossal, alors que les autres municipalités aussi bien celle de Jean Auroux, que celle de Madame Déroche n'avait pas revu le forfait communal donc on a été plutôt prévenant, plutôt bienveillant avec ces écoles.

Maintenant j'attends en retour d'être aussi bienveillant et ne pas se retrouver, c'est comme si vous avez un conflit de voisinage et avant même de discuter avec votre voisin, celui-ci vous emmène au tribunal, cela ne concourt pas à apaiser les relations. Si vous comprenez ma position je pense que l'on peut s'entendre et dès que nous aurons la possibilité de se mettre autour de la table avec ces deux autres écoles, nous sommes prêts à délibérer dans les mêmes conditions.

Madame Dufossé : Pour les chiffres de l'année scolaire à venir, je vous les donnerai dans 15 jours, on a une commission éducation, parce que les écoles privées doivent nous transmettre leurs effectifs et la date butoir pour nous les transmettre c'est demain, on a déjà reçu pour une école, on attend les autres, Monsieur Rivollier a relancé tout à l'heure, on aura les chiffres demain, donc dans 15 jours pour la commission éducation j'aurai les chiffres précis par école et donc le montant.

Globalement on est à peu près à 440 élèves dans le privé et donc si on prend la globalité des trois écoles on sera à 320 000 €. Mais dans 15 jours, je vous donnerai les chiffres précis par école du nombre d'élèves et du coût.

Madame Riamon : J'ai peut-être loupé une étape et ne m'en veuillez pas mais pourquoi ils sont en conflits ? Pourquoi ils emmènent la Ville au TA les deux OGEC ? C'est quoi le sujet ? C'est cela, c'est le forfait communal ?

Monsieur le Maire : Si vous le voulez bien en fin de séance je vous donnerai l'explication mais que je ne peux pas pour l'instant rendre public.

Madame Riamon : Je comprends Monsieur le Maire, c'était juste le domaine dans lequel ...

Monsieur le Maire : Avec plaisir je partagerai cette information avec vous.

Madame Riamon : Dans lequel vous avez été en justice de toute façon ? On vous a autorisé ?

Monsieur le Maire : Nous oui on se défend forcément.

Madame Riamon : Donc le thème est connu du coup ?

Monsieur le Maire : Oui cela est sûr. Mais il y a le fond et la forme.

Monsieur Beysson : Un sujet pour lequel j'ai un propos, je ne sais pas s'il sera un peu plus long que 3 minutes, j'espère que non mais un propos qui est un peu dense, complexe. Vous savez que c'est un sujet qu'on a déjà discuté l'année dernière de nombreuses fois, et pour lequel vous nous avez donné des versions contradictoires quant à l'explication de l'origine de ces forfaits qui sont aujourd'hui de 1 000 € et 600 €, qui sont toujours les mêmes que la dernière fois.

Suite à tous ces échanges que l'on a eus, vous nous avez envoyé un tableau de synthèse qui nous permet de comprendre, vous m'arrêtez si je dis des bêtises, mais que vous avez pris des différents postes budgétaires qui sont applicables sous la circulaire de 2012, totaux, sur les écoles publiques vous avez divisé par le nombre d'écoles publiques et que vous avez abouti à ce forfait-là.

A partir de cette méthode là et de ces simples éléments là, qui pour nous nécessiteraient d'être encore approfondis à partir de détails, il nous semble que la lecture qu'on doit faire de cette circulaire doit nous permettre d'avoir un calcul beaucoup plus précis que cela, étant donné que lorsqu'on regarde les textes de la circulaire, si on prend par exemple la question des intervenants recrutés par la mairie, il est bien spécifié qu'on doit financer dans le privé ce qui va concerner les heures d'enseignements prévues dans le programme officiel.

A ce titre pour élargir un peu le propos, en 2020 la Cour des Comptes a rappelé dans un rapport qu'il était essentiel d'avoir une comptabilité très fine sur ce sujet là pour que dans les dépenses d'externat on puisse bien identifier les dépenses qui sont afférentes vraiment à la notion de dépense scolaire, qui du coup permet d'isoler simplement ce qui est sur la pratique scolaire de tout ce qui est le reste, de l'ouverture à 7h30 à la fermeture quelle qu'en soit l'heure, il n'y a pas tout à prendre dedans.

Pour se donner une idée de cette application-là, on a essayé de faire quelques calculs de notre côté et on se rend compte que si on applique des quotes-parts, en regardant les horaires qui sont appliqués dans les écoles publiques de la Ville de Roanne d'ouverture de temps scolaire, on fait des proratas, on est à peu près 55 % qui est vraiment l'application du temps scolaire et 45 % qui est de l'ordre de ce qui est autour.

En appliquant sur les postes qui nous semblent pertinents pour cela, à savoir des gros postes telles que les charges de personnel, on passe d'un montant total au niveau des écoles publiques de référence de 533 000 à 295 000 € puisqu'on retranche à peu près 45 %.

En appliquant ce raisonnement, qui est un raisonnement à la louche, là on n'est pas en train de dire que c'est cela exactement qu'il faut faire parce qu'il faut avoir une lecture beaucoup plus fine de la comptabilité mais on peut réussir à faire des économies substantielles quant au financement qui est versé dans ces écoles privées, qui pour nous, et c'est le point de vue que l'on défend, sont contradictoires avec l'esprit de défense de l'école publique gratuite accessible pour tous, financée de façon égale et qui viennent mettre une dualité qui est en désaccord avec ce principe d'école publique, et des questions de laïcité également.

Du coup nous aujourd'hui, ces quelques éléments là qui nécessiteraient d'être affinés on n'est pas du tout satisfait des montants qui nous sont proposés et de la méthode qui est mise en place, qui à notre sens nécessite quelque chose de beaucoup plus précis et ces éléments de précision qu'on a essayé d'avoir, pour l'instant on ne les a pas et on demande à ce que le Conseil Municipal puisse sur la base de ces éléments là réaffiner les choses, les retravailler et nous proposer quelque chose qui nous permet d'appliquer strictement la loi, sans zèle et en s'assurant qu'on est bien en phase avec ce qui est strictement de l'ordre du virement du temps scolaire.

Monsieur le Maire : Vous avez le droit de prendre une méthode de calcul qui vous est propre et qui montre, d'après ce que j'ai compris de votre propos, qu'on aboutirait à des dépenses qui seraient de l'ordre de 30 à 40 % inférieures à celles que nous évoquons. Sauf que vous oubliez aussi un élément, c'est que derrière et je l'ai sous les yeux, vous avez la Préfecture qui vous dit, vous devez être aux alentours de, et la moyenne c'est 1 179 et 472 €. Alors si c'est pour arriver à 30 ou 40 % inférieurs, là-dessus je vais avoir des soucis avec le contrôle de légalité, on va dire attendez, vous avez fait un calcul mais il n'est pas dans la moyenne que je vous donne, donc on est, je vous l'ai dit, j'ai été transparent, on est en dessous en ce qui concerne les élèves de maternelle, on est au-dessus par contre en ce qui concerne les élémentaires, mais je veux dire on est vraiment dans une moyenne qui est tout à fait acceptable par les services préfectoraux, donc je ne voudrais pas me retrouver dans une situation où votre calcul nous mettrait en difficulté vis-à-vis des services de l'Etat.

Monsieur Beysson : J'ai peut-être aussi oublié de préciser, le calcul que je propose et cette question de pondération c'est pas quelque chose qu'on sort du chapeau, c'est des choses qui ont été appliquées par d'autres communes et dans le cadre d'autres préfetures, c'est de la documentation qu'on tient à votre disposition, sont mises en place et ont été validées en Préfecture, qui ne sont pas du tout contradictoires, qui sont plutôt justement sérieuses par rapport à l'application de la loi.

Après la loi elle ne dit pas qu'il faut qu'on soit dans une moyenne départementale, il faut qu'il y ait une distribution dans l'école privée et publique à l'échelle d'une commune qui soit juste par rapport à l'application de la loi, et c'est à l'échelle de la commune que cela se pose, ce n'est pas à l'échelle d'un écart. Imaginons qu'il y ait que deux communes dans le département, qu'il y en ait une qui soit à 100 000 et une à 10 000, cela veut dire que dans l'école à 10 000 il y a une inégalité vis-à-vis de l'école privée qui recevrait 50 000 entre les deux, et puis de l'autre côté l'école privée qui serait lésée parce qu'elle recevrait 50 000 alors que dans l'école publique de la même localité, il y a des dépenses qui sont supérieures.

C'est vraiment à ce titre là que je pense qu'il faut lire la loi et je ne pense pas que cette méthode là puisse nous être opposable dans la mesure où elle est travaillée de façon fine avec une comptabilité analytique plus précise et qu'elle respecte strictement le cadre de la loi, au regard de ce qu'il peut y avoir comme jurisprudence.

On sait très bien que d'une manière générale c'est un combat qui est complexe avec des avancées d'un point de vue du soutien de l'école privée qui grandit sur l'échelle des décennies, depuis la loi Debré jusqu'à aujourd'hui, ce sont des dépenses supplémentaires et c'est un rapport de force qui se joue et puis les OGEC et les établissements publics vont se défendre que cela doit être beaucoup plus et bien charge à nous d'essayer de défendre l'école publique et d'appliquer strictement la loi sans zèle, c'est notre point de vue.

On pense que c'est possible et on est volontaire pour le travailler encore une fois en l'état on n'est pas du tout en mesure de voter cette délibération et l'approuver.

Madame Dufossé : Je vais vous redire un peu ce que je vous ai dit la dernière fois, vous pensez bien Monsieur Beysson que compte tenu du montant qui va nous être demandé chaque année, on n'a pas fait une estimation à la louche, à la petite semaine comme cela. J'ai passé des jours et des semaines à épilucher les textes pour savoir exactement ce que l'on devait financer, à quel moment.

Vous pensez bien qu'effectivement on s'est basé sur les horaires des ouvertures le matin, les garderies, le temps de midi, le soir, on ne finance pas sur le temps scolaire, les 45 % d'abattements on l'a fait, on a tout, j'ai tout épiluché, donc vous pourrez reprendre si vous voulez, vous arriverez de toute façon au même résultat que moi. Je suis même allée jusqu'à chercher tout ce que l'on pouvait déduire si une école privée pendant les vacances loue une partie de ses locaux à une association pour tel ou tel usage, elle doit aussi le déclarer et cela vient en déduction.

On est allé très loin dans la recherche du mode de calcul. Le calcul que l'on a aujourd'hui est extrêmement affiné et comprend des dizaines voire des centaines de tableaux pour chaque école en tenant compte de la superficie, des classes ... Vous n'arriverez pas à un calcul plus fin que celui qu'on a pu faire.

Monsieur le Maire : Monsieur Denis, notre directeur, me fait passer le message qu'on a déjà enlevé la pondération des 45 %. Je pense qu'on est assez proche de ce que vous auriez peut-être proposé.

Monsieur Beysson : Peut-être avec la difficulté que tout à l'heure quand je vous représente la méthode générale, vous me dites que vous vous êtes basé sur la totalité des charges que vous avez divisée par le nombre d'élèves. Vous me le confirmez et on n'arrive pas depuis 6 mois, 8 mois qu'on parle de ce sujet-là, à ce que vous nous fassiez parvenir cette méthode de calcul qu'on vous demande pour y voir clair justement, pour pouvoir être en mesure de savoir si on applique la loi stricte ou si elle fait l'objet d'un excès de zèle, je vous rappelle que la première explication Monsieur Nicolin que vous nous aviez donnée en novembre, ce n'était pas, il y a des calculs précis avec des quotes-parts à 45 % qui ont été ôtés sur les horaires ... c'était on a pris le forfait départemental et on a été sympa, on s'est mis à -20%.

Puis après petit à petit comme on a continué de gratter, vous avez changé de version pour affiner et dire finalement il y a des calculs et tout cela a mis beaucoup de temps à voir.

Nous on n'est pas dans une situation où les choses sont claires depuis le début, envoyez-nous ces éléments qui nous permettent de juger sur pièces de ce que Madame Dufossé nous présente et puis il n'y a aucun souci si vous êtes sur le respect de la méthode avec les vigilances que l'on vient d'évoquer, il n'y a aucun problème pour que l'année prochaine avec des éléments précis on vote ce forfait communal s'il respecte strictement mais merci de nous envoyer ces éléments encore une fois.

Monsieur le Maire : Comment vous dire. Vous faites une demande qui est d'une part, du domaine du calcul des services et moi-même en tant qu'élus et Madame Dufossé non plus, on n'est pas là pour aller tenir la plume des services.

Nous avons la chance d'avoir une administration municipale qui est compétente, à qui on donne des missions. Moi quand je dis aux services, donnez-moi les coûts réels de ce que nous finançons pour nos écoles publiques ils me donnent les coûts vrais, et je suis là pour leur faire confiance. Vouloir insinuer que ce qui a été calculé par les services n'est pas la vérité, ce n'est pas moi que cela gêne, cela met en difficulté le service qui va dire, bon sang mes élus, en tout cas le Maire, peut croire que je leur ai raconté des salades, et je suis sûr que ce n'est pas le cas.

A un moment donné, il faut aussi faire confiance et moi c'est ce que je fais vis-à-vis des services. Après lorsque l'on fait ces calculs et que l'on constate, quand on prend les exemples des autres villes comparables, qu'on est à quelques euros près dans les mêmes lignes, je ne vais pas aller refaire faire à tout le monde les calculs, déjà qu'on doit les faire une fois par an mais les faire refaire après le Conseil Municipal parce que Monsieur Beysson nous a demandé de regarder les choses et qu'il a constaté que ceci que cela.

Vous n'êtes pas d'accord avec le calcul, c'est votre droit mais je ne vais pas relancer un process en vous donnant accès à tous ces documents parce qu'on va « emmerder » le service pendant des jours pour pouvoir vous donner satisfaction et vous ne trouverez rien derrière qui vous permettra de trouver un chiffre différent de celui que nous proposons aujourd'hui.

C'est vrai qu'on propose un chiffre qui est de 600 et de 1 000, alors il n'est peut-être pas à la virgule près, il a le mérite d'être clair, d'être rond et d'être cohérent, je ne vais pas plus loin là-dessus.

Monsieur Beysson : Si on ne trouve rien on ne vous embêtera pas, après la question ce n'est pas de savoir si les services travaillent bien ou mal. C'est une question d'application de la loi et partout en France, c'est des débats qui ont lieu de partout, dans toutes les communes il y a des approximations qui sont faites, des interprétations qui sont variables et dont nous, Conseillers Municipaux, nous sommes garants, c'est à nous, ce n'est pas au technicien d'arbitrer la manière dont on applique ou pas la règle. Bien sur que l'on s'appuie sur leurs services mais *in fine* on est garant de l'argent qui est mis dans le service public, qui est donné dans les écoles privées et d'avoir cette garantie-là, c'est à notre niveau à nous et ce n'est pas une responsabilité, une question de non confiance dans les services, les services répondront parfaitement avec toutes leurs compétences aux éléments de question qu'on leur posera.

Si vous nous envoyez les documents et qu'on ne trouve rien dedans, encore une fois on n'ira pas vous embêter, on n'ira pas embêter les services, ce qui nous embête encore une fois c'est tout, le travail déjà fait oui, c'est tout cet historique justement de non clarté et de refus de nous passer ces éléments. Franchement je ne vois pas pourquoi, je ne vois pas ce que cela vous coûte, quand bien même ce serait des éléments confidentiels, on les traite dans le cadre de la confidentialité mais je ne vois même pas ce qui peut être confidentiel, vous avez tout à gagner à être transparent et à nous transmettre les éléments sans embêter les services. Je m'arrête là. En l'état, on vote contre.

Monsieur le Maire : Je pense qu'on aura ce débat chaque année mais ce que je veux vous dire c'est que quand vous dites, vous êtes garant, vous n'êtes pas plus garant que nous de l'argent du contribuable.

Nous sommes dans un mode de gestion municipale qui est très encadré, qui est démocratique et encadré, il y a une majorité municipale qui dirige les services de la ville, il y a une opposition qui est là pour soulever des sujets et la majorité, par ma voix, est là pour vous répondre. Que les réponses vous plaisent ou ne vous plaisent pas, c'est votre appréciation, je vous donne les réponses officielles de la ville.

Par ailleurs, une fois que nous avons pris des décisions, nous sommes contrôlés par l'Etat avec le contrôle de légalité, si le Sous-Préfet ou la Sous-Préfète ou la Préfète a des doutes elle va me demander des explications, par-dessus le marché, nous avons la Chambre Régionale des Comptes qui, tous les 6 ans, vient faire un audit de nos comptes et si elle considère que ce n'est pas bien, elle nous le dira et en plus vous le savez les rapports doivent être rendus publics.

Aujourd'hui, je vous le dis très sincèrement, nous sommes à un calcul qui est le plus honnête possible, le plus transparent possible mais vous n'êtes pas là pour nous exiger de vous transmettre toutes les pièces d'un dossier qui est du domaine, non pas de la confidentialité mais qui est du domaine des services de la ville et je n'ai pas un élu non plus hormis Madame Dufossé, qui gère ce dossier et qui pilote les services sur ce domaine-là, qui est venu nous demander jusqu'à, je ne sais pas où cela va s'arrêter après, où est la facture ? et pourquoi vous avez acheté des crayons à cette société ? et quel prix ? on aurait peut-être pu les payer moins chers et par conséquent cela peut peut-être faire baisser le forfait communal, bref on n'en sortira pas.

Aujourd'hui on vous demande de délibérer sur 1 000 € et 600 € si vous n'êtes pas d'accord vous ne le votez pas mais c'est tout on s'arrête là.

Madame Chevillard : Je voudrais quand même rajouter une petite chose, cela me choque d'entendre Monsieur le Maire nous dire qu'on n'a pas à avoir des documents, donc on vient là, oui on est dans l'opposition, on l'entend bien mais dans le même temps on a aussi des choses à voir, il me semble que si les services ont fait leur travail comme vous le dites et qu'on ne remet pas en cause du tout parce qu'il ne faut pas inverser les choses, on n'est pas en train de remettre en cause les services et de ne pas leur faire confiance, bien au contraire, mais à un moment donné il me semble quand même que quand il y a un dossier qui est demandé, y compris par l'opposition, et quand on doit prendre des décisions il serait quand même logique que l'on ait les informations *inaudible*, surtout si les services ont travaillé, donc il y a vraiment *inaudible* nous envoyer les informations. Mais comment on peut *inaudible*.

Monsieur le Maire : Madame Chevillard, venant de vous, après avoir exercé des fonctions électives dans une autre commune et avoir traité votre opposition avec la façon dont vous l'avez traitée, je pense que vous n'êtes pas la mieux placée pour nous donner des leçons de transparence et de démocratie. Arrêtons là, je mets fin au débat et je propose de passer aux voix.

Madame Chevillard : Non.

Monsieur le Maire : Je suis désolé, vous vous êtes exprimée, vous avez dit ce que vous aviez à dire, cela sera consigné au procès-verbal, maintenant nous passons au vote.

Madame Chevillard : D'accord.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 33 voix (Groupes Majorité + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble")
CONTRE : 6 voix (Groupes "A Gauche pour Roanne" + "Collectif 88 %")

Le Conseil Municipal décide d'approuver le montant du forfait communal à verser aux écoles privées du premier degré sous contrat d'association avec l'Etat, pour l'année scolaire 2021-2022.

21. Recrutement de jeunes en service civique par l'UNICEF - Mise à disposition partielle de ces jeunes - Convention - Approbation

Madame Dufossé : Il s'agit de passer à nouveau une convention avec l'UNICEF comme nous le faisons depuis 6 ans. L'UNICEF de la Loire qui chaque année recrute des jeunes en service civique et qui, comme chaque année, les met à disposition de diverses communes. Nous allons cette année avoir dans notre commune, deux jeunes, qui vont travailler en partenariat avec le service jeunesse. Ces jeunes seront employés avec un contrat de 24 heures, 12 heures Ville de Roanne, 12 heures UNICEF, ils interviendront sur différents projets, tels que RJT, le forum job d'été, le CME CMJ, la nuit de l'eau ... Afin d'accueillir ces jeunes et en lien avec l'UNICEF, nous allons verser pour chacun de ces jeunes, une somme de 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec l'UNICEF.

22. Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy - Allocation Logement Temporaire - Convention avec la Direction Départementale de l'emploi, du Travail et des Solidarités - Année 2021 – Approbation

Madame Barbant : Cette convention est conclue entre la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, la D.D.E.T.S., représentée par Madame la Préfète et la Ville de Roanne représentée par Monsieur le Maire. Cette convention existe depuis 2017 dans le cadre de l'A.L.T., l'Allocation Logement Temporaire.

Je rappelle que cette allocation est versée par l'Etat pour mettre à disposition un logement temporaire pour des personnes défavorisées.

Ce dispositif est une mise à disposition de deux chambres individuelles meublées sur le Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy, le C.J.P.B. proposé par l'intermédiaire de la plateforme du SIAO, qui est le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation. Cette plateforme est présente sur chaque territoire et elle permet de mettre en relation la demande et l'offre d'hébergement afin d'apporter une réponse des plus adaptées à la personne.

Chaque personne accueillie, bénéficie d'un hébergement gratuit sur une durée d'un an maximum avec l'entretien de son linge sur place mais surtout d'un suivi individualisé assuré par le pôle éducation du Centre Jeunesse afin que chaque jeune ait les ressources nécessaires pour vivre et pour construire leur projet.

L'organisme gestionnaire, la Ville de Roanne, bénéficie pour ses capacités d'accueil d'une subvention de 5 422,32 € versée par la D.D.E.T.S..

Cette convention est d'une durée d'un an et ne sera pas reconduite par avenant, la nouvelle convention pourra être conclue sous réserve de crédits disponibles et sous réserve du bilan réalisé par le Centre de Jeunesse.

Madame Chevillard : Simplement pour dire qu'on votera favorablement bien évidemment, mais on peut regretter qu'il n'y ait pas plus de financements parce que c'est vrai que deux ce n'est pas énorme sur le nombre de jeunes en difficultés.

Monsieur le Maire : En sachant comme je viens de l'entendre, qu'on ne les utilise même pas, parce qu'il n'y a pas de demande. Vous savez cela va être comme certains sujets, on peut mettre en place des sommes, si elles ne sont pas utilisées à un moment donné, on s'interroge si on doit les maintenir.

Madame Chevillard : En matière de communication, comment cela se passe alors ? Parce que s'il y avait une communication quand même me semble-t-il, on connaît beaucoup de jeunes qui sont en difficultés et qui apprécieraient des chambres gratuites.

Monsieur le Maire : Je suis d'accord mais c'est l'Etat qui décide et puis après nous avons une gestionnaire de l'équipement qui reçoit et discute avec les candidats. On ne refuse pas des gens qui pourraient prétendre au dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

RESSOURCES HUMAINES

23. Frais de déplacement - Mandats spéciaux - Approbation

Monsieur Bourgeon : Comme habituellement nous vous rendons compte des frais de déplacement et mandats spéciaux aux élus qui ont été effectués à titre exceptionnel dans l'intérêt de la Ville de Roanne :

- Monsieur Yves NICOLIN est concerné pour le déplacement du congrès annuel de l'association Villes de France, qui s'est tenu à Blois les 8 et 9 juillet dernier ;
- Monsieur Gilles PASSOT pour un déplacement à Lyon les 29 et 30 juin dans le cadre du Forum Sport et territoires ;
- Et Madame Maryvonne LOUGHRAIEB, pour une réunion de travail au Département à Saint-Etienne sur le suivi de l'école inclusive.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de délivrer un mandat spécial aux élus suivants :

- * Yves NICOLIN, pour le déplacement des jeudi 8 et vendredi 9 juillet 2021 à BLOIS pour le congrès annuel de l'association Villes de France ;
- * Gilles PASSOT, pour le déplacement des mardi 29 et mercredi 30 juin 2021 à LYON pour le Forum Sport et territoires ;
- * Maryvonne LOUGHRAIEB, pour le déplacement du mardi 6 juillet 2021 à SAINT-ETIENNE pour une séance du Comité Départemental de Suivi de l'École Inclusive (CDSEI) ;

et de leur accorder le remboursement des frais forfaitairement, « dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat ».

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

24. Modification du tableau des effectifs - Approbation

Madame Fesnoux : Je vous présente ce soir une délibération sur des modifications du tableau des effectifs. Pour rappel le tableau des effectifs, c'est un outil qui permet de dénombrer tous les postes que l'on peut occuper au sein de la collectivité. C'est un outil qui est vivant et qui a vocation de s'adapter aux besoins réels des services. Les demandes de recrutement et les différents mouvements, font qu'on est obligé constamment d'ajuster au mieux le tableau des effectifs.

L'idée est toujours de garder une marge sur les cadres d'emplois, c'est pour cela qu'il vous est demandé de bien vouloir valider l'ajustement du tableau des effectifs, à savoir + 3 dans le cadre d'emploi des techniciens, il s'agit de remplacement des départs à la retraite, des créations de postes, + 1 dans le cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine, c'est un nouveau poste de responsable muséographie au musée, et de supprimer 2 postes dans le cadre d'emploi des attachés, simplement on a suffisamment de marge sur ce cadre d'emploi à la Ville et - 2 postes dans le cadre d'emploi des éducateurs des APS, ce sont des postes qui sont désormais à l'Agglomération et c'est inutile de les conserver au tableau des effectifs de la Ville de Roanne.

Madame Chevillard : Plutôt une intervention plus générale, j'avais la question de savoir les deux éducateurs des APS, donc je viens d'avoir la réponse mais une remarque plus générale en termes d'effectifs pour le niveau général, au niveau national, c'est de plus en plus dommage pour nous, d'être obligés de faire appel à des contractuels et de plus en plus souvent, parce qu'on ne trouve pas les postes afférents dans la fonction publique, que ce soit la fonction publique territoriale ou même la fonction publique en règle générale est très mise à mal, c'est le ressenti que l'on en a. Il y a de moins en moins de concours qui sont ouverts pour intégrer la fonction publique. On a un peu l'impression qu'on glisse au fil du temps vers une privatisation du service public et de ses agents, c'est ce qui est bien dommage, et fort regrettable pour nous et cela menace notre service public en général et le service rendu au public au fil du temps.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'abroger les délibérations antérieures relatives au tableau des effectifs ;
- de procéder aux ajustements du tableau des effectifs suivants :
 - Création de postes :
 - + 3 postes dans le cadre d'emplois des techniciens
 - + 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine
 - Suppression de postes :
 - 2 postes dans le cadre d'emplois des attachés
 - 2 poste dans le cadre d'emplois des éducateurs des APS
- Ces modifications conduisent, au final, à conserver le même nombre de postes au tableau des effectifs de la Ville de Roanne ;
- de valider le tableau global tel que figurant en annexe et résultant des ajustements indiqués dans l'alinéa précédent ;
- de dire qu'à l'issue d'une procédure de recrutement, les postes de Catégorie A, B et C sur emploi permanent pourront, en cas de jury infructueux et lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifieront (article 3-3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) être pourvus par des agents contractuels, sur la base d'un contrat maximum de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse une fois (soit 6 ans au total) avec au terme de celui-ci la possibilité de le transformer en C.D.I. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur emploi permanent tel que prévu à l'alinéa 3 qui précède ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires tel que prévu par les articles 3-I-1°, 3-I-2°, 3-II, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 précitée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les éventuels contrats de travail, ainsi que les avenants susceptibles d'intervenir dans ces différents cas de figure sur emploi permanent ou temporaire ;
- de dire que la rémunération de ces agents contractuels sur emploi permanent ou non permanents, arrêtée par le Maire ou son représentant, s'appuiera sur la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné par le recrutement, eu égard aux compétences de la personne concernée et à la qualification requise pour l'exercice des fonctions occupées, assortie le cas échéant du régime indemnitaire réglementaire ;

- d'autoriser le recrutement d'apprentis au sein des services de la Ville de Roanne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'apprentissage et notamment le contrat d'apprentissage, ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents vacataires dans les conditions fixées par la délibération n° 4 du 2 juillet 2019 et signer les contrats de travail afférents ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans ce cadre seront inscrits au budget des exercices concernés aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

COMMERCE - ARTISANAT

25. Dynamisation du commerce et de l'artisanat locaux - Convention financière et technique de partenariat avec les "Vitrines de Roanne" et la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne - Versement d'une subvention exceptionnelle - Approbation

Madame Lupu Bratiloveanu : La Ville de Roanne a toujours noué un partenariat constructif avec l'association « Les Vitrines de Roanne », les consulaires et participe activement à l'équipe de management de centre-ville dans le cadre de son soutien à la dynamique commerciale de la ville.

Les « Vitrines de Roanne » déploient un programme d'animations et d'actions varié et afin de répondre au mieux aux attentes des adhérents, redynamiser son action, il convient d'engager une analyse des activités de son devenir afin d'aboutir à une pérennisation de l'association et à son indépendance financière.

Il a été décidé, le recrutement d'un étudiant en alternance sur 12 mois à compter de la rentrée 2021, qui procédera à cet audit. Pour cela il vous est proposé que la Ville de Roanne participe financièrement à la hauteur de 3 000 € maximum, une convention de partenariat spécifique qui vous a été transmise avec cette délibération, interviendra entre la Ville de Roanne, la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne et les « Vitrines de Roanne » pour formaliser ce travail.

Monsieur Beysson : Simplement pour expliquer notre position par rapport à cette délibération qu'on ne souhaite pas voter, on s'interroge sur la pertinence de cette démarche qui va consister à mettre en place un travail d'étude interne par rapport au développement des Vitrines de Roanne et de l'efficacité que cela peut avoir.

On cible cette association, pourquoi pas en cibler d'autres qui pourraient avoir un intérêt similaire ? En l'état des éléments qu'on a là et de l'aspect imprécis de ce que veut dire une montée en puissance, quelles sont les finalités de tout cela et les résultats que cela peut apporter ? Peut-être que lorsqu'on verra les bilans de l'étude on aura tort, dans l'absolu pour l'instant on ne souhaite pas voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Des associations représentantes de commerçants en dehors des Vitrines de Roanne, il faudra m'en indiquer une autre.

Monsieur Beysson : Je ne parle pas spécifiquement des commerçants, je parle dans le monde associatif en général qui pourrait avoir un intérêt également à monter en puissance, avoir une réflexion interne ... Pas seulement dans le cadre commercial.

Monsieur le Maire : Sauf que c'est un peu l'objet de l'étude.

Monsieur Beysson : On est bien d'accord, il n'y a pas de problèmes votez là.

Monsieur le Maire : C'est comme si par exemple en matière environnementale on allait demander à une association qui n'a rien à voir avec l'environnement et lui confier une mission d'étude.

Monsieur Beysson : Non mais pas de problème, votez là dans ce cadre là.

Monsieur le Maire met vote cette délibération :

POUR : 36 voix (Groupes Majorité + "A Gauche pour Roanne" + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble")
CONTRE : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention à intervenir avec la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne et l'association « les Vitrines de Roanne » et d'allouer une subvention exceptionnelle de maximum 3 000 € à l'association les « Vitrines de Roanne », dont le montant pourra être ajusté selon les indemnités réellement versées, pour le financement de l'alternant qui réalisera la mission d'audit.

*
* *

Madame Riamon : Juste une question précise et j'imagine que vous allez me répondre très précisément. J'ai été questionnée plusieurs fois sur le coût exact de l'œuvre d'art que vous avez choisie de mettre place du Marché ? Je mets bien sûr de côté ...

Monsieur le Maire : 165 000 €.

Madame Riamon : Cela je l'avais vu dans la presse et on m'a demandé, je vous pose la question parce que moi-même je ne suis pas allée jusqu'à ce niveau-là de question, on m'a demandé la part qui relevait de l'œuvre elle-même et la part qui relevait de son installation ? Est-ce que vous pourriez nous donner cette précision ?

Monsieur le Maire : L'installation a été prise en charge par les services municipaux en totalité. Nous avons acheté l'œuvre, elle a été livrée au CTM et ensuite il a fallu la poser sur la fontaine de la place du Marché et nous avons commandé, parce que la fontaine de la place du Marché nécessitait un cadre métallique pour ne pas casser le marbre et pouvoir faire reposer de façon en termes de poids équitable, auprès de la société VERVAS METAL et pour un montant d'environ 3 à 4 000 €.

Après ce sont les services municipaux avec l'artiste qui ont transporté l'œuvre avec le camion, non ce n'était pas le camion de l'artiste pour la pose, c'était un camion de la Ville, non c'était un camion de LOXAM, on avait loué une grue pour pouvoir la déposer sous surveillance de l'artiste.

Madame Riamon : OK donc il y avait des frais en plus de l'œuvre ?

Monsieur le Maire : Oui après ce sont des choses, ce n'est certes pas nul mais je n'ai pas le montant, on pourrait vous le communiquer.

Madame Riamon : Est-ce que je peux me permettre de vous demander les éléments détaillés si c'est possible ?

Monsieur le Maire : Oui ça me permettra d'en prendre connaissance moi-même et pour votre information, cela vous évitera de poser la question la prochaine fois, vous savez que nous avons une exposition du même artiste qui se termine fin septembre ...

Madame Riamon : C'était la question suivante.

Monsieur le Maire : Sur les Bords de Loire pour lequel nous avons dit que c'était une exposition temporaire, c'est vrai que nous recevons beaucoup de demandes en disant c'est dommage que ces œuvres s'en aillent, la Ville ne pourrait-elle pas les acquérir ? Nous avons écrit à l'artiste pour qu'il nous fasse une offre d'acquisition, une offre de vente, il nous a répondu, alors je n'ai plus le montant en tête, sachant simplement que la valeur d'assurance était de 330 000 € pour les 6 œuvres, il est hors de question d'acheter à ce montant-là, puisque ce serait la seconde œuvre que nous achèterions potentiellement et donc j'attends que le service me donne le montant précis, après on va négocier avec lui pour essayer de s'entendre sur un prix et qui permettrait de maintenir l'exposition de façon définitive sur les Bords de Loire.

Madame Riamon : Donc ce serait une acquisition de fait ?

Monsieur le Maire : Ce serait une acquisition et par ailleurs ce que j'ai demandé à Isabelle Suchel Mercier c'est que l'on puisse se rapprocher de la DRAC pour obtenir cette fois-ci des subventions sur le sujet.

Madame Riamon : En fait c'était bien ma deuxième question, je voulais vous demander ce qu'il se passait pour la suite, vous avez devancé ma question.

Monsieur le Maire : Je lis dans vos pensées.

Madame Riamon : Cela doit être cela.

Monsieur le Maire : Vous ne le saviez pas.

Madame Riamon : Je ne pense pas à ce point-là quand même.

Monsieur Beysson : Un autre sujet, une question concernant la communication, on a vu arriver dans nos boîtes aux lettres ce document de mi-mandat, pour lequel dessus on a aucune mention, contrairement à ce qui est le cas dans les Roanne mag, de la direction de publication, de la rédaction en chef, tous ces éléments de nombre de tirages ... On voudrait savoir pourquoi ils n'y figurent pas ? Et si c'est des éléments que l'on peut avoir.

Monsieur le Maire : C'est exactement la même chose que les magazines, vous savez que nous internalisons tout hormis l'impression et la distribution, mais que tout est conçu par le service communication de la Ville de Roanne, qui tient une comptabilité, cela va vous faire plaisir, analytique, puisque c'est un service de communication mutualisé entre Roannais Agglomération et la Ville et que la Ville paie sa part je dirais au centime près, à l'heure près, à la page près à Roannais Agglomération, ce n'est pas un document de mi-mandat, c'est un document de 1^{ère} année de mandat, il y en aura un chaque année si cela peut vous rassurer.

Monsieur Beysson : Oui effectivement. Cela va faire la poursuite de ma question.

Monsieur le Maire : Décidément je lis dans les pensées de tout le monde ce soir.

Monsieur Beysson : J'espère que vous allez même être d'accord avec nos raisonnements jusqu'au bout.

En ce qui concerne ce type de publication et puis en réalité il y en a d'autres puisqu'en plus des Roanne mag, vous savez qu'on a un règlement intérieur qui nous autorise généreusement à 1 000 caractères pour nous exprimer là où vous vous en autorisez 2 000 en plus de l'ensemble de toute la publication qui est la présentation objective du travail de la Ville au fur et à mesure. Mais il y a les Roanne mag, il y a ces bulletins intermédiaires dans lesquels nous n'avons pas de possibilité d'expression, il y a ces documents de mi-mandat dans lesquels il n'y a pas de possibilité d'expression, il y a également toute la communication en ce qui concerne les publications dématérialisées de la Ville, que ce soit à travers le site Internet, réseaux sociaux ... des choses qui pour nous, pourraient donner des possibilités plus fortes à l'expression des visions d'opposition.

On sait que d'un point de vue, le règlement intérieur quels que soient les choix qui ont été faits, il y a maintenant 1 an, on ne peut pas forcément y faire référence s'il y a un déséquilibre trop fort dans les possibilités d'expression par rapport à l'expression de la majorité.

On souhaiterait vous poser la question sans forcément avoir une réponse précise ce soir mais de vous suggérer de vous proposer d'envisager d'autres possibilités d'expression pour l'opposition à travers d'autres supports, autre que le Roanne Mag puisqu'il y en a d'autres, c'est quelque chose qu'on souhaiterait.

Monsieur le Maire : D'abord une précision, le site Internet, qui est l'expression dématérialisée de la Ville, vous y êtes, puisque nous reprenons vos publications qui sont aussi sur le site Internet puisque cela reprend les bulletins des magazines municipaux de la Ville, donc vous y êtes déjà.

Monsieur Beysson : Peut-être à vérifier, je crois qu'ils ne sont pas vraiment à jour, je ne suis pas sûr que les dernières expressions qui soient dessus, soient celles et soient cumulatives avec les expressions, à vérifier.

Monsieur le Maire : A vérifier, mais Emmanuel Demont me souffle derrière moi que si, mais bon après ...

Monsieur Beysson : A vérifier, après n'empêchant pas pardon, que de même où il y a une expression sur le site Internet qui est supplémentaire d'un point de vue de la majorité par rapport à l'expression politique que vous avez dans le Roanne mag, il pourrait y avoir une publication supplémentaire possible pour la majorité au-delà d'un copier – coller de ce qui est fait déjà dans la brochure publicitaire, et on peut parler réseaux sociaux et autre chose ?

Monsieur le Maire : Après on peut toujours améliorer les choses, ceci étant, nous ne faisons ni plus ni moins que de reproduire le régime qui nous a été appliqué lorsque nous étions nous-même dans l'opposition et qui ne nous a pas empêché de nous exprimer et par ailleurs de convaincre les roannais et de gagner les élections.

Si vous pensez que c'est le nombre de caractères qui vous fera augmenter votre pourcentage de voix, je pense que vous devriez réfléchir à une autre méthode mais ce n'est pas comme cela que l'on convainc les électeurs.

Nous ne sommes pas là nous, pour essayer de faire passer des messages politiques, on fait simplement passer le compte-rendu de ce qui est réalisé dans la Ville, les manifestations qui s'y déroulent et des travaux qui s'y passent.

Après il y a une expression politique du groupe majoritaire parce que vous avez une expression politique, vous nous soumettez, mais il s'agit ni plus ni moins que le compte-rendu des actions qui sont menées par les municipalités et qui découlent des séances de Conseils Municipaux que nous avons régulièrement.

Monsieur Beysson : Peut-être un dernier mot, je pense que si vous pensiez réellement que la question de communication est une question secondaire, je ne pense pas que vous vous amuseriez à diversifier autant les supports de communication sans nous laisser de place, et cela ce n'était pas utile pour montrer le travail de la Ville et puis faire reconnaître votre travail parce que vous êtes en majorité, honnêtement je ne pense pas que vous le pensiez, je pense que la communication peut avoir un rôle, on l'assume ...

Monsieur le Maire : La communication, elle est à la hauteur des actions que nous menons, après quand je vois certains thèmes que vous prenez et vous êtes libres, dans vos expressions, je pense que vous avez malheureusement quelquefois peu de choses à proposer aux roannais ...

Monsieur Beysson : En 1 000 caractères c'est vrai que c'est très juste de s'exprimer maintenant pour terminer si vous vraiment, vous pensez que ça ne se joue pas à cela, et bien donnez nous des caractères en plus, ce n'est pas cela qui vous fera perdre les élections la prochaine fois et puis cela nous évitera de discuter très longtemps pour pas grand-chose si c'est si peu important que cela.

Monsieur le Maire : Les caractères reflètent simplement votre score électoral.

Monsieur Beysson : Je ne crois pas si on fait des pourcentages, 17 %, je crois pas qu'on est 17 % du nombre de caractères que vous vous autorisez d'une manière générale.

Monsieur le Maire : Alors à ce moment là, je suis prêt à réexaminer le nombre de caractères en pourcentage, au pourcentage près dans l'expression politique.

Monsieur Beysson : Non pas qu'en expression politique, en prenant vos éditos, en prenant l'ensemble de la communication que vous faites ... C'est tout support confondu Monsieur le Maire et je vous invite à regarder les discussions qu'il peut y avoir vis-à-vis de l'application du droit d'expression de l'opposition et je ne pense pas que l'on puisse dire qu'il soit satisfaisant avec l'ensemble de l'univers de communication de la Ville, qui soit équitable, qu'on ait 1 000 caractères par rapport à l'ensemble des autres possibilités qui vous sont offertes en tant que majorité.

Monsieur le Maire : Tout simplement parce que les comptes-rendus, quand on fait un compte-rendu de la rentrée scolaire, est-ce que vous y voyez un propos politique ? On ne peut pas mettre sur le même plan d'égalité des comptes-rendus de manifestations, de travaux qui sont réalisés, d'évènements qui se passent dans la ville avec une expression politique.

La loi dit que l'expression politique est ouverte à tous les groupes d'opposition dans une proportion qui doit être équitable par rapport aux résultats électoraux. La loi ne dit pas que les magazines municipaux doivent être scindés au pourcentage près des résultats électoraux.

Je vous donne un autre exemple, nous allons rentrer dans une campagne présidentielle et législative, ce n'est pas moi qui fais aujourd'hui la loi, même si j'y ai contribué pendant quelques années, mais ce que je peux vous dire c'est que quand vous voyez que dans les médias, vous avez un tiers de temps de parole réservé au Gouvernement, un tiers réservé à la majorité, ce qui fait deux tiers pour le Gouvernement pour être transparent, et un tiers pour l'opposition, nous ne sommes pas non plus dans un système totalement égalitaire, c'est comme cela, c'est accepté par tous les partis et chaque fois qu'il y a une alternance, ce n'est pas modifié.

Aujourd'hui nous sommes ici dans le cadre de l'expression municipale, dans le même type de déséquilibre mais parce qu'à un moment donné il y a l'expression politique et puis il y a l'expression non pas politique mais des réalisations qui sont menées par un exécutif et que cela ne peut pas être mis sur un même pied d'égalité qu'une expression politique.

Monsieur Beysson : Je suis d'accord avec vous.

Monsieur le Maire : Quand on dit qu'on va investir 10 M€ dans l'école Gambetta-République et qu'on va présenter aux roannais le projet, ce n'est pas de la politique, c'est simplement de la gestion municipale.

Monsieur Beysson : Je suis d'accord avec vous, je ne suis pas en train de vous demander qu'on soit à égalité ou quoi que ce soit dans le pourcentage de caractères ou de mode d'expression globale, je vous demande juste de réfléchir à ce qui pour nous est un déséquilibre en sachant qu'au regard de l'application des textes, la mise à disposition d'informations vis-à-vis du public sur quel que support que ce soit est considérée comme une expression majoritaire et doit être mise en regard des possibilités d'expression des mouvements minoritaires dans les conseils.

Regardez simplement cela et puis peut-être qu'on arrivera à trouver des pistes pour que, sans avoir un 50-50 ou tout en gardant quelque chose d'extrêmement majoritaire pour vous, rassurez-vous, on puisse avoir un peu plus d'expression politique.

Monsieur le Maire : Je voudrais aussi rappeler que vous avez des moyens d'expression qui sont gratuits, c'est la presse, qui est ici présente et je pense que si on prend le temps de parole que vous prenez sur la durée des Conseils Municipaux, elle est largement supérieure au pourcentage que vous représentez ici dans cette salle. Pourtant je ne suis pas là pour dire que nous devons nous au contraire nous exprimer plus ou que l'opposition doit s'exprimer moins.

En Conseil Municipal et c'est de bonne guerre, l'opposition occupe un temps de parole qui dépasse largement sa représentativité et je n'y trouve rien à redire, après il y a d'autres moyens d'expression sur lesquels la majorité ou en tout cas la municipalité porte à connaissance des roannais, ce qu'elle fait et qu'il ne faut pas considérer que cela fait partie du débat politique. Là où l'Etat nous demande d'être équitable c'est sur le débat politique pour que les gens soient informés, après sur les réalisations c'est autre chose.

Monsieur Beysson : Elles le demandent aussi sur l'information, enfin pardon mais ...

Monsieur le Maire : Oui l'information.

Monsieur Beysson : On peut s'échanger de l'information pour débattre de l'interprétation des textes, prouvez-nous que d'un point de vue de la démocratie, dont vous nous donnez des leçons tout à l'heure, ce qu'il fallait pas qu'on en donne nous, prouvez-nous que vous pouvez faire des choses.

Monsieur le Maire : Je donne de leçons à personne.

Monsieur Beysson : Essayez, ne dites pas non par principe, essayez, réfléchissez peut-être que, ici personne n'a rien à y perdre, et simplement il y a des possibilités qu'on n'étudie à mon avis pas à ce jour qui pourraient exister.

Monsieur le Maire : Je crains que quels que soient les propositions et les efforts que je fasse, ils vous paraissent insuffisants.

Monsieur Beysson : Essayez et on verra.

Madame Dumoulin : Ce n'est pas que je veux mettre un coup d'arrêt à votre échange intéressant, mais moi j'ai ouvert la page de Roanne, c'est toujours compliqué pour les roannais vous savez quand ils vont sur le site, Roanne, Agglo, c'est encore compliqué pour certains roannais, alors moi je suis allée, j'ai trouvé quand même, expression politique sur un onglet à droite et puis j'ai déroulé, j'ai vu une de nos expressions à nous tous, mais en aucun cas, Monsieur Demont peut-être peut venir m'aider parce que je ne suis pas douée, mais en aucun cas j'ai vu un élément qui me permet de voir l'ensemble de notre réflexion depuis peut-être quelques mois, alors moi j'ai écrit ...

Monsieur le Maire : Juste une parenthèse pas plus que les nôtres.

Madame Dumoulin : Ce n'est pas le problème, pour l'instant on est à égalité là, c'est bien.

Il faudrait donc que les roannais puissent voir l'ensemble de nos expressions courtes ou longues pour tout le monde et puis aussi pour l'instant Monsieur le Maire, entre nous, ne changez rien, parce que je me suis habituée à écrire 1 000 signes et quand j'ai fini mon écriture je suis à 995 donc là j'ai pris un bon pli de travail.

Par contre si j'avais la partie, vous savez cette partie sur le petit magazine qui est vide, mais mettez au moins une photo, mettez quelque chose parce que je trouve qu'il y a là quelque chose de déprimant, de penser qu'on a de la place et qu'on ne montre rien. Non je ne sais pas c'était une idée, alors j'aimerais bien par contre, moi je le dis franchement, je pense que Monsieur Beysson sera d'accord avec nous, nous nous souhaiterions que les roannais puissent avoir accès sur le site, parce que je ne le vois pas, peut-être que je ne le trouve pas, mais je pense que nos expressions, quelles que soient les thématiques que nous abordons, sont des expressions qui font vivre la démocratie et au moins là-dessus j'espère que nous sommes d'accord.

Monsieur le Maire : Ecoutez je vais vous faire un grand plaisir, après je donne la consigne politique, après j'espère que la technique va suivre pour qu'on puisse avoir un onglet dans lequel on aura le cumul des expressions des uns et des autres comme cela vous serez satisfaite au moins sur ce plan-là. Quant aux espaces vides, il faut qu'on réfléchisse comment les combler effectivement.

Hors micro

Monsieur le Maire : Non pas une photo de moi mais non ce serait déséquilibré.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 18.

Le Secrétaire,



Fabien LAMBERT

Le Maire,



Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération